FICHE D'INCIDENCE DRAGAGE SIMPLIFIÉE SUR LE DOMAINE CONCÉDÉ DE CNR

FICHE EN COURS DE VALIDATION PAR LA **DREAL** FEVRIER 2024

AMENAGEMENT DE BOURG-LES-VALENCE

PIEGE A GRAVIERS DE LA BOUTERNE

2 rue André Bonin
69316 LYON CEDEX 04 - FRANCE
Tél. : +33 (0) 472 00 69 69

cnr.tm.fr

L'énergie au cœur des territoires

SOMMAIRE

A - CARACTERISTIQUES DU DRAGAGE....3

B - ETUDE TECHNIQUE PRODUITE PAR CNR....4

1 - Présentation du dragage....4

1-1 - Localisation du site et des accès, caractéristiques de l'intervention....4
1-2 - Rappel sur les obligations de la concession du Rhône....6
1-3 - Données techniques sur les travaux....6
1-4 - Gestion des espèces végétales invasives....8

2 - Caractérisation physico-chimique....9

2-1 - Eau....9

3 - Enjeux du site de dragage et du site de restitution des sédiments....10

3-1 - Exposé détaillé des enjeux....12
3-1-1 - Enjeux environnementaux....12
3-1-1-1 Description du site....12
3-1-1-2 Réseau Natura 2000, évaluation des incidences....15
3-1-1-3 Enjeux piscicoles....20
3-1-1-4 Espèces protégées....23
3-1-1-5 Autres sites d'intérêt et mesures réglementaires....24
3-1-2 - Enjeux économiques....31
3-1-3 - Enjeux sociaux....32
3-1-4 - Enjeux sureté des ouvrages hydrauliques....32
3-2 - Résumé calendaire des enjeux et contraintes liées à l'environnement, aux usages de l'eau, à la sécurité, aux dispositions réglementaires et aux dispositions techniques de CNR....33

4 - Incidences du dragage et mesures de suppression ou d'atténuation des impacts si nécessaire .33

5 - Surveillance du dragage....34

A - CARACTERISTIQUES DU DRAGAGE

Opération programmée	☒	Opération non programmée (demande exceptionnelle – art 3.1)	☐
Opération d'urgence (art 3.1)	☐		

N° d'opération : DRSI 24-003

Unité émettrice : Direction Rhône Saône Isère

Chute : Bourg-lès-Valence

Département : DROME (26)

Communes : Tain-l'Hermitage

Localisation (PK) : PK 93.400 rive gauche du Rhône

Situation : Contre-canal de la rive gauche

Motif du dragage :
* Entretien chenal de navigation ☐
* Non-aggravation des crues ☐
* Entretien des ouvrages et zones de servitudes ☒

Période pendant laquelle les travaux sont tolérés :
Travaux : Toute l'année
Restitution : Janvier-février et fin-août à décembre (cf.§ 3.2)

Date prévisionnelle de début de travaux : Avril 2024

Date prévisionnelle de fin de travaux : Avril 2024

Date restitution des matériaux : Septembre 2024.

Durée prévisionnelle des travaux : 2 à 3 jours pour les travaux) + 1 jour pour la restitution

NB : Les dates d'intervention sont données à titre informatif sur la base d'un prévisionnel établi par avance. Les dates effectives de réalisation pourront évoluer en respectant les périodes d'intervention autorisées.

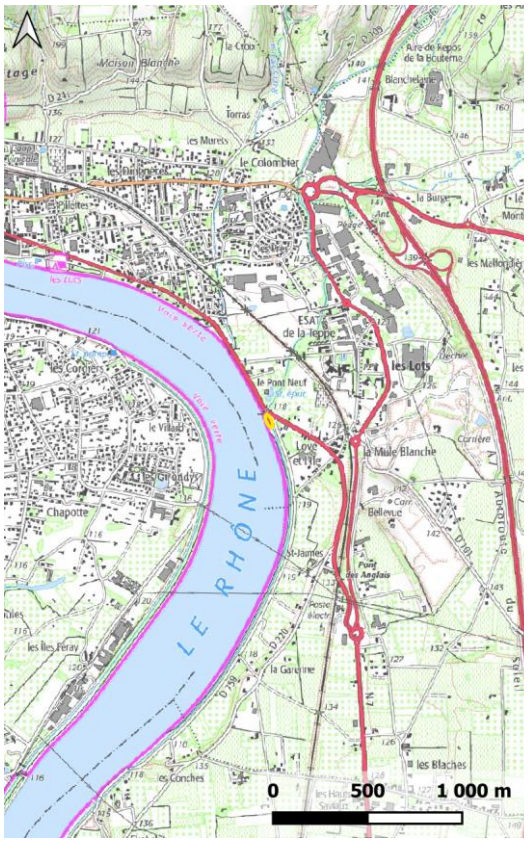

Figure 1. Localisation du site de dragage d'après IGN 25

Nature des sédiments : Graviers et sables

Volume : 150 m^3

Epaisseur maximum de sédiments curés : 0,8 m

Matériel/technique employé(s) : **Pelle terrestre et camions pour l'enlèvement des matériaux, stockage temporaire au barrage Isère, et restitution en rive gauche du Vieux-Rhône au PK 101.500.**

Dernier dragage du site : Volume : 75 m^3 Date : 2019 Entreprise : SOTEREX

Critère d'urgence (à justifier) :	oui	☐	non	☒
Demande d'avis à batellerie :	oui	☐	non	☒
Gestion des sédiments :	Restitution	☒	Dépôt à terre	☐

02/02/2024

B - ETUDE TECHNIQUE PRODUITE PAR CNR

1 - Présentation du dragage

1-1 - Localisation du site et des accès, caractéristiques de l'intervention

Le projet de dragage (cf. figure 2) consiste à entretenir le contre-canal en rive gauche de la retenue de Bourg-lès-Valence, au niveau du PK 93.400, en aval de la confluence de la Bouterne. La longueur totale de contre-canal concernée par les travaux est approximativement de 60 m avec un volume de matériaux estimé à 150 m^3.

Cette intervention d'entretien est réalisée à l'aide d'une pelle mécanique depuis la berge, en rive droite, du contre-canal. Les matériaux graveleux à sableux enlevés sont chargés dans des camions et acheminés jusqu'à un site de stockage temporaire en aval rive droite du barrage Isère (cf. figure 3).
Ils sont repris dans un second temps et restitués en rive gauche du Vieux-Rhône de Bourg-Lès-Valence au PK 101.500 (cf. figure 3) à la fin de la restriction calendaire liée aux zones à enjeux forts (septembre). Sur le site de restitution, les matériaux sont déposés sur un banc de graviers régulièrement entretenu par charruage. Ces matériaux sont ensuite repris par les eaux du fleuve lors des épisodes de crues.

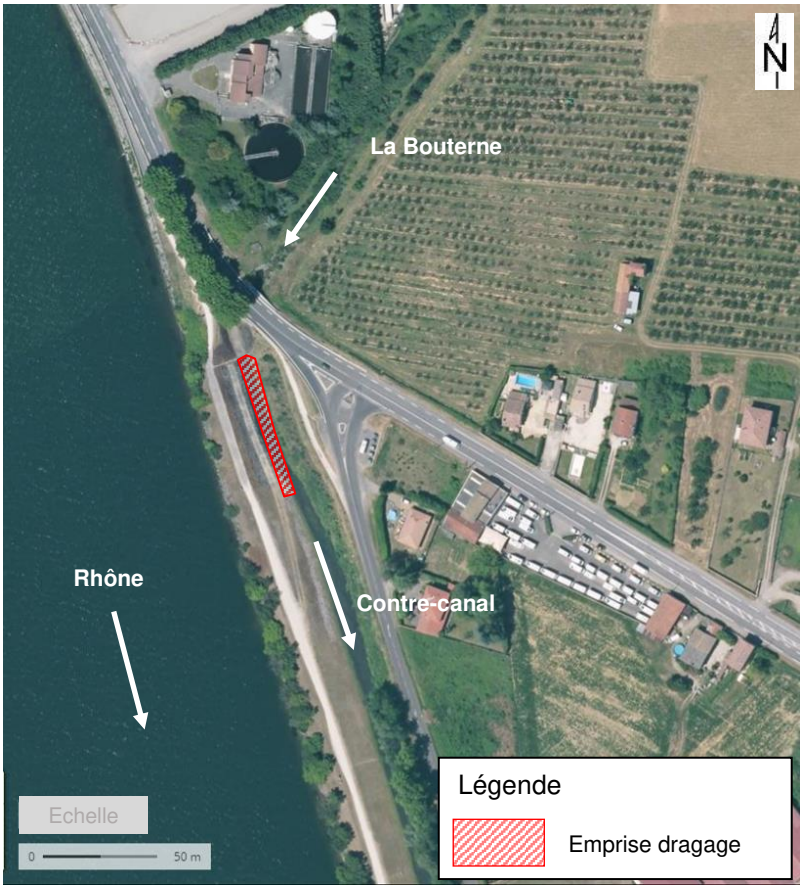

Figure 2. Localisation des travaux (© Géoportail 2023)

L'installation de chantier comprend l'amenée et le repli de l'ensemble du matériel terrestre nécessaire à la réalisation de l'entretien du piège à graviers de la Bouterne et la restitution en rive gauche du Vieux-Rhône. Ce matériel terrestre est amené à pied d'œuvre à l'aide des voiries existantes (pistes d'exploitation, pistes sur digues et voiries communales).

La durée et du chantier limitée à quelques jours et la configuration du site, ne justifient pas la mise en place d'installations spécifiques pour le matériel ou le personnel (local amovible avec vestiaire, pièce de vie, sanitaires autonomes…).

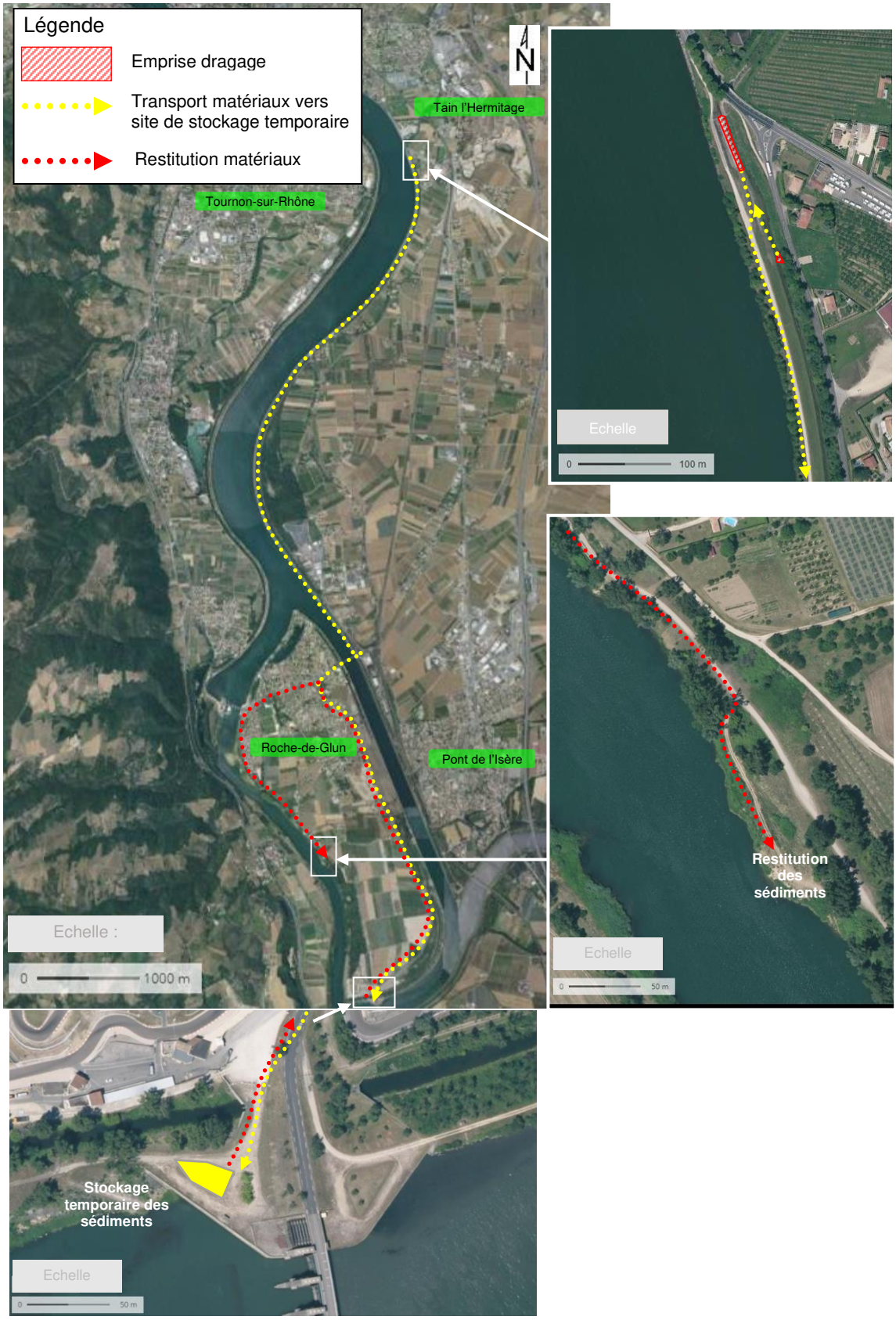

Figure 3. Localisation des zones d'intervention et plan des déplacements (© Géoportail 2023)

1-2 - Rappel sur les obligations de la concession du Rhône

La loi du 27 mai 1921 dite « loi Rhône » approuve un programme d'aménagement du fleuve du triple point de vue de l'utilisation de la puissance hydraulique, de la navigation et des autres utilisations agricoles. La « loi Rhône » a permis de construire la concession du Rhône, qui est structurée autour de trois documents fondamentaux :

- La convention de concession générale du 20/12/1933 approuvée par le décret du 05/06/1934, par laquelle l'Etat accorde la concession de l'aménagement et de l'exploitation du Rhône à CNR ;
- Un cahier des charges général de la concession, annexé à la convention de concession générale précitée, approuvé par le décret du 05/06/1934 qui détaille les obligations générales de concessionnaire de CNR ;
- Un cahier des charges spécial pour chaque chute hydroélectrique, annexé à une convention conclue entre l'Etat et CNR, approuvé par décret qui détaille les obligations de concessionnaire de CNR pour chaque chute hydroélectrique.

Afin de respecter ses obligations de concessionnaire, CNR réalise des opérations de dragage d'entretien pour répondre notamment aux objectifs suivants :

- Maintien de la profondeur du chenal de navigation (article 7 du cahier des charges général) ;
- Entretien des profondeurs nécessaires à l'évacuation des crues (article 16 du cahier des charges spécial de chaque chute hydroélectrique) ;
- Entretien des ouvrages de la concession (articles 10 et 15 du cahier des charges général).

L'arrêté inter-préfectoral n°2011077-0004 du 18 mars 2011, portant autorisation au titre des articles L.214-1 à 6 du code de l'environnement, des opérations de dragage d'entretien sur le domaine concédé du Rhône de la chute de Génissiat au palier d'Arles, prolongé et modifié par l'arrêté inter-préfectoral n°26-2021-03-08-012 du 8 mars 2021, autorise CNR à réaliser ses dragages d'entretien au titre de la loi sur l'eau.

Chaque année, des fiches d'incidence dragage conformes à l'arrêté inter-préfectoral d'autorisation précité, sont transmises à la police de l'eau. Les demandes sont instruites par la police de l'eau (DREAL) avec l'avis des services : DREAL, ARS, DDT, OFB. Une réunion annuelle de programmation permet de valider le programme annuel d'entretien. Cette validation permet à CNR de lancer ses travaux de dragage selon le planning retenu.

1-3 - Données techniques sur les travaux

Le projet de dragage (cf. figure 2) consiste à entretenir le contre-canal en rive gauche de la retenue de Bourg-lès-Valence, au niveau du PK 93.400, en aval de la confluence de la Bouterne. La longueur totale de contre-canal concernée par les travaux est approximativement de 60 m avec un volume de matériaux estimé à 150 m^3.

La Bouterne est un petit affluent du Rhône qui conflue avec le contre-canal de la rive gauche de l'aménagement de Bourg-lès-Valence. Les eaux de la Bouterne alimentent le contre-canal dès leur passage sous la RN 7 à l'entrée de Tain-l'Hermitage.

En période de crue, ces eaux sont chargées en matériaux grossiers qui se déposent dans un piège à graviers à leur arrivée dans le contre-canal. Ces accumulations de matériaux doivent faire l'objet d'un entretien régulier de manière à conserver les caractéristiques hydrauliques du contre-canal. Les matériaux plus fins se déposent plus en aval, dans le contre-canal mais aussi dans le bassin de décantation en amont du siphon et enfin dans le bassin des Musards, en rive droite du canal, alimenté par le siphon précédent.

Le dragage du piège à graviers de la Bouterne est réalisé à l'aide d'une pelle terrestre positionnée en rive droite du contre-canal sur une risberme aménagée sur le parement aval de la retenue. Cette banquette est bétonnée et le parement aval est enroché.

Les matériaux sont directement chargés dans des camions et transportés par la route départementale sur une distance de près de 10 km vers un site de stockage temporaire en aval rive droite du barrage Isère. Cette étape intermédiaire est rendue nécessaire par une double contrainte, à savoir un besoin d'intervention rapide sur le piège à graviers de la Bouterne (dépôts importants) et l'impossibilité de déposer sur le site de restitution avant le mois de septembre (zone à enjeux forts).

Les matériaux seront ainsi repris par camion dans un second temps et acheminés sur 6 km vers le site de restitution, situé, comme habituellement, en rive gauche du Vieux-Rhône de Bourg-lès-Valence au PK 101.500. L'accès à ce site de restitution depuis le site de stockage temporaire est réalisé par l'intermédiaire des pistes d'exploitation du domaine et des routes départementales et communales.

Cette restitution sera indirecte en disposant les matériaux sur un banc de galet existant, régulièrement entretenu par charruage, pour permettre la reprise par les eaux du fleuve lors des épisodes de hautes eaux. La mise en place des

matériaux sur le site de restitution sera réalisée directement à l'aide des camions et la pelle terrestre pourra en fin de chantier homogénéiser la surface des matériaux.
Les remises en suspension de particules fines dans les eaux (augmentation de la turbidité) peuvent apparaître uniquement au niveau du site d'entretien (contre-canal) où les travaux sont réalisés dans l'eau. La restitution indirecte sur un banc de galets n'aura pas d'incidence sur la qualité des eaux quelle que soit la qualité des matériaux remaniés.

Au niveau du site d'entretien, les remises en suspension dans le contre canal seront très faibles car les matériaux sont très grossiers (sables et graviers). Les matières en suspension, emmenées par les eaux décantent vite à l'aval immédiat des travaux. Toutefois, afin de s'assurer de l'absence d'incidence des remises en suspension des particules fines à l'aval immédiat des travaux, il est préconisé la mise en œuvre d'un procédé pour favoriser la décantation rapide des particules (ballots de paille décompressés, géotextile filtrant...). Ce procédé nécessitera d'être adapté au débit de la Bouterne.

L'installation de chantier comprend l'amenée et le repli de l'ensemble du matériel terrestre nécessaire à la réalisation de l'entretien du piège à graviers de la Bouterne et la restitution en rive gauche du Vieux-Rhône. Ce matériel terrestre est amené à pied d'œuvre à l'aide des voiries existantes (pistes d'exploitation, pistes sur digues et voiries communales).

La durée et du chantier limitée à quelques jours et la configuration du site, ne justifient pas la mise en place d'installations spécifiques pour le matériel ou le personnel (local amovible avec vestiaire, pièce de vie, sanitaires autonomes…).

a – *Suivi des travaux*

La nature des matériaux repris (sables et graviers) ainsi que la technique d'intervention (pelle mécanique terrestre et camions) participent à la faible incidence de l'intervention d'entretien sur la qualité des eaux, et ne justifient pas de suivi de la turbidité des eaux.

La technique de restitution indirecte par mise en place des matériaux sur un banc de galet pour permettre la reprise des matériaux par le fleuve n'a pas d'incidence sur la turbidité des eaux du Vieux-Rhône de Bourg-Lès-Valence. Aucun suivi (turbidité ou oxygène n'est envisagé sur le site de restitution).

En revanche, comme toute intervention sur le fleuve, un suivi oxygène et température sera mis en place durant les heures d'intervention en aval hydraulique direct de la zone de travail sur le contre-canal de la Bouterne.

b – Autres travaux à proximité immédiate

Dans le cadre des entretiens prévus par la Compagnie Nationale du Rhône dans la programmation 2024, les travaux, les plus proches, se situent :

- A environ 190 km en amont avec l'entretien de l'amont des groupes de l'usine de Brégnier-Cordon. Ce chantier est réalisé à l'aide de matériel de faible rendement (Plongeurs équipés d'une lance haute pression et dispositif de pompage) et concerne principalement des matériaux fins. Le volume total de l'intervention est estimé à 1 200 m^3 de sédiments restitués soit en amont des groupes, soit dans le canal de défeuillage de l'usine.
- A environ 26 km en aval, avec le dragage de la confluence de l'Embroye. Ce chantier est réalisé l'aide d'une drague aspiratrice avec la restitution des matériaux dans le canal d'amenée de l'usine de Beauchastel au PK 120.200. Les matériaux concernés sont fins avec un volume total estimé d'environ 27 000 m^3.

Ces chantiers peuvent techniquement être réalisés simultanément avec l'entretien du piège à graviers de la Bouterne.

1-4 - Gestion des espèces végétales invasives

Dans le cadre de sa gestion du domaine concédé, la Compagnie Nationale du Rhône contribue à la gestion des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE). En effet, lors de la réalisation de ses projets d'entretien du lit, CNR veille à conduire ses actions en cohérence avec les préconisations définies dans la stratégie nationale de lutte contre la flore exotique envahissante.

Préalablement à ses opérations, CNR réalise notamment des reconnaissances floristiques afin d'identifier la végétation existante. En cas de présence d'espèces exotiques envahissantes, elle adapte les conditions d'exécution de ses chantiers de manière à éviter autant que possible la dissémination ou la recolonisation des surfaces par les espèces identifiées. Les méthodologies utilisées résultent des connaissances existantes sur chaque espèce (issues principalement de l'ouvrage « Plantes invasives en France » Serge MULLER (coord.) 2004, Muséum d'Histoire Naturelle) voire d'expérimentations internes pour la définition de nouvelles pratiques.

Tout au long du fleuve, les espèces végétales exotiques envahissantes sont diverses et ne présentent pas toujours les mêmes capacités de nuisance selon le domaine biogéographique dans lequel se situe l'intervention. Dans cette logique, CNR s'inscrit comme partenaire pour la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre les EEE qui sera définie au niveau du bassin Rhône Méditerranée et dans le cadre du Plan Rhône (définition des espèces sur lesquelles intervenir en priorité et de manière collective et des préconisations techniques associées).

Dans l'attente de l'élaboration de cette stratégie, CNR s'appuie sur les études menées par les scientifiques sur l'écologie des invasions biologiques et les orientations de la Directive Européenne en projet sur ce sujet qui préconisent d'orienter principalement les moyens vers une lutte précoce contre les espèces en cours d'installation (espèces émergentes). Cette démarche sélective est en adéquation avec les préconisations du SDAGE qui privilégient une politique de long terme et préconisent des mesures ayant un bon rapport coût-efficacité.

Au niveau du fleuve Rhône, les principales espèces végétales aquatiques qui présentent ces caractéristiques d'espèces exotiques pouvant faire l'objet d'un traitement, sont :

- Les jussies (*Ludwigia peploides* et *Ludwigia grandiflora*) ;
- Le myriophylle du Brésil (*Myriophyllum aquaticum*) ;
- Le myriophylle hétérophile (*Myriophyllum heterophyllum*)
- Le lagarosiphon (*Lagarosiphon major*).
- L'herbe à alligators (*Alternanthera philoxeroides*).

L'élodée n'est pas prise en compte en raison de son installation généralisée dans le bassin versant du Rhône et plus généralement sur l'ensemble du territoire métropolitain (données cartographiques du Conservatoire Botanique National Méditerranée). De plus l'espèce est considérée être en cours d'intégration dans les phytocénoses aquatiques (Mériaux et Géhu, 1979 – citation dans Muller, 2004) et une intervention sur l'espèce conduirait à des coûts disproportionnés aux regards du bénéfice à long terme de l'action dans la mesure où l'espèce recolonisera rapidement le milieu.

Lors des chantiers d'entretien par dragage, cette attention particulière aux espèces végétales indésirables se manifeste dès la description de l'état initial des sites et se poursuit préalablement à la réalisation des travaux par la visite d'un technicien environnement.

En cas de présence d'une espèce exotique envahissante en phase émergente ou de colonisation, CNR, réalise les travaux préalables nécessaires (fauchage, arrachage manuel ou mécanique…) si ceux-là permettent de limiter la contamination et la prolifération de l'espèce.

➢ **Sur le site du piège à graviers de la Bouterne, aucune espèce exotique invasive n'a été identifiée.**

2 - Caractérisation physico-chimique

2-1 - Eau

Les données sur la qualité de l'eau sont issues de la moyenne de la dernière année disponible validée de la station du Réseau de Contrôle et de Surveillance (RCS) la plus proche (sauf présence d'un affluent important). Elles permettent de caractériser la qualité physico-chimique de l'eau d'après le SEQ-Eau (V2) et les classes et indices de qualité de l'eau par altération.

Dans le cas de la confluence de la Bouterne avec le contre-canal rive gauche, la qualité des eaux sera caractérisée par la station RCS de Saint-Vallier (n°06104000) située à 17 km en amont.

Paramètres physico-chimie Eau	RCS-2021
Ammonium (mg(NH_4)/L)	0.07
Azote Kjeldahl (mg(N)/L)	0.3
Conductivité (µS/cm)	438
MES[1] (mg/L)	21
Nitrates (mg(NO_3)/L)	8
Nitrites (mg(NO_2)/L)	0.06
Oxygène dissous (mg(O_2)/L)	10.2
Oxygène dissous (saturation) (%)	102
pH (unité pH)	8.1
Phosphates (mg(PO_4)/L)	0.14
Phosphore total (mg(P)/L)	0.06
Température (°C)	15.5

Tableau 1. Qualité physico-chimique de l'eau à la station RCS du Rhône à Saint-Vallier en 2021.
(Source RCS 2021 : Portail NAIADES, données importées en juillet 2023)

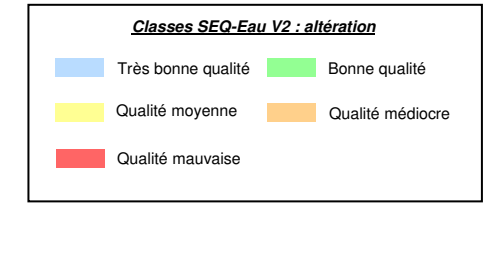

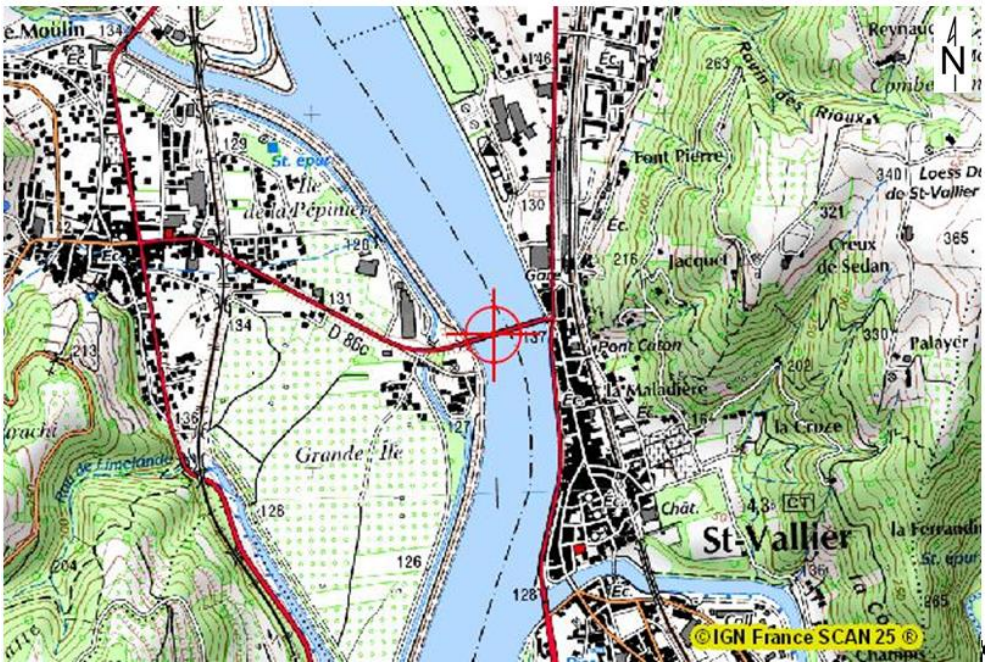

Figure 4. Localisation de la station RCS de Saint-Vallier (n°06104000) - © Portail NAIADES

Synthèse de la qualité physico-chimique de l'eau

Pour la dernière année validée (2021) à la station RCS de Saint-Vallier, située 17 km en amont du site, la qualité de l'eau est « très bonne » à « bonne » pour tous les paramètres analysés.

[1] MES : Matières en suspension

3 - Enjeux du site de dragage et du site de restitution des sédiments

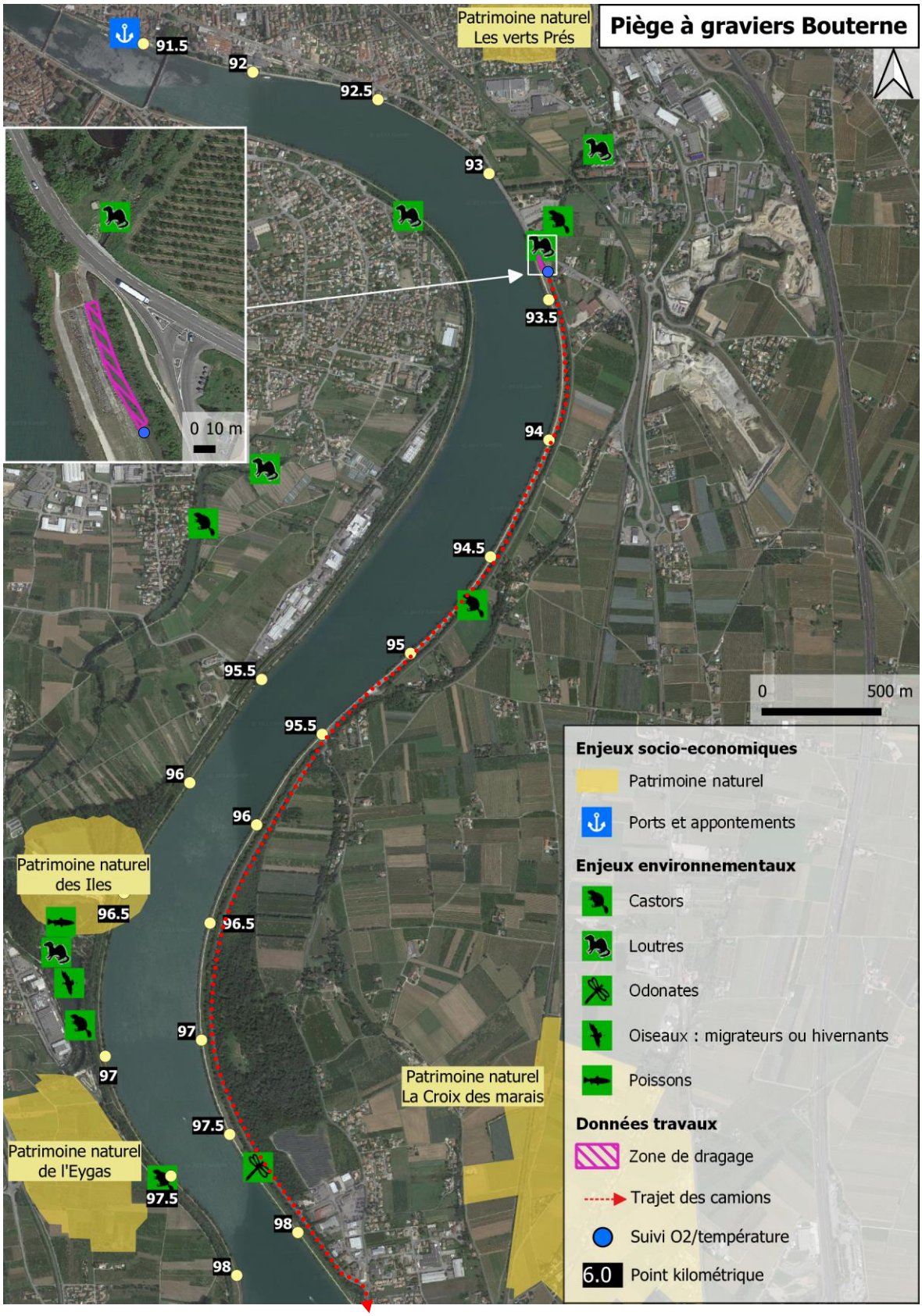

02/02/2024

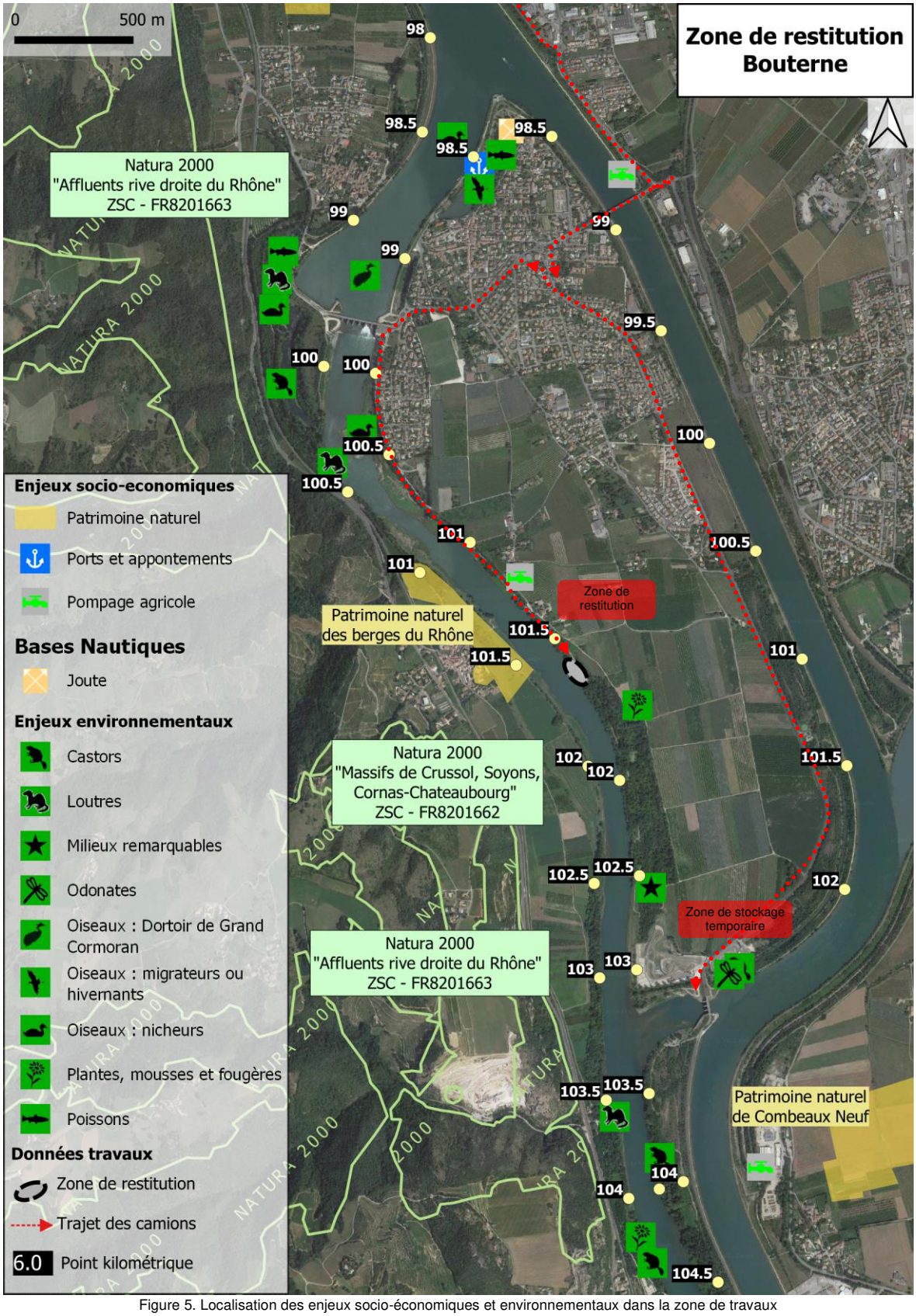

Figure 5. Localisation des enjeux socio-économiques et environnementaux dans la zone de travaux

3-1 - Exposé détaillé des enjeux

3-1-1 - Enjeux environnementaux

3-1-1-1 Description du site

Description de la faune et la flore répertoriées sur et à proximité du site (d'après données bibliographiques : SVP[2] du Rhône, Atlas des Sites d'Intérêt Ecologique de CNR, inventaires nationaux et complétée par une visite sur site) :

La zone de dragage est localisée dans le contre-canal rive gauche du Rhône au PK 93.400 au droit de la confluence avec la Bouterne. Le projet de dragage consiste à entretenir le contre-canal qui se charge en matériaux grossiers en période de crue. Les matériaux seront déposés sur un banc de graviers régulièrement entretenue par charruage au PK 101.500 en rive gauche du Vieux-Rhône de Bourg-Lès-Valence.

Entre le mois de juin et août 2023, le site a fait l'objet d'inventaires naturalistes (flore aquatique et odonates) par un bureau d'étude (ECOSPHERE). Cet inventaire a été complété, en juillet 2023, pour les autres composantes environnementales, par deux visites du bureau d'étude ARTELIA et un état des lieux par les environnementalistes de CNR et ACM-Environnement.

Le contre-canal rive gauche du Rhône est alimenté par la Bouterne. Dans la zone d'étude, en rive gauche de la retenue de Bourg-lès-Valence, le contre canal, large d'environ 6 à 7 mètres, présente des faciès d'écoulement de type plat courant, avec un substrat dominé par les sables et des limons et une hauteur d'eau d'environ 50 cm. Les habitats sont diversifiés avec la présence d'une ripisylve en enrochements en rive gauche, composée de robinier faux-acacia, de peupliers noirs, de frêne et d'un sous-bois arbustif avec notamment le cornouiller sanguin. La rive droite se compose d'une strate herbacée rustique entretenue régulièrement. Une végétation typique des bords de cours d'eau est présente à l'interface terre-eau (type Carex).
Sur l'ensemble du secteur d'étude, la végétation aquatique est représentée par des herbiers à macrophytes étendue sur l'ensemble de la largeur du contre-canal et composée essentiellement de potamots noueux, potamots pectinés callitriche et de berle

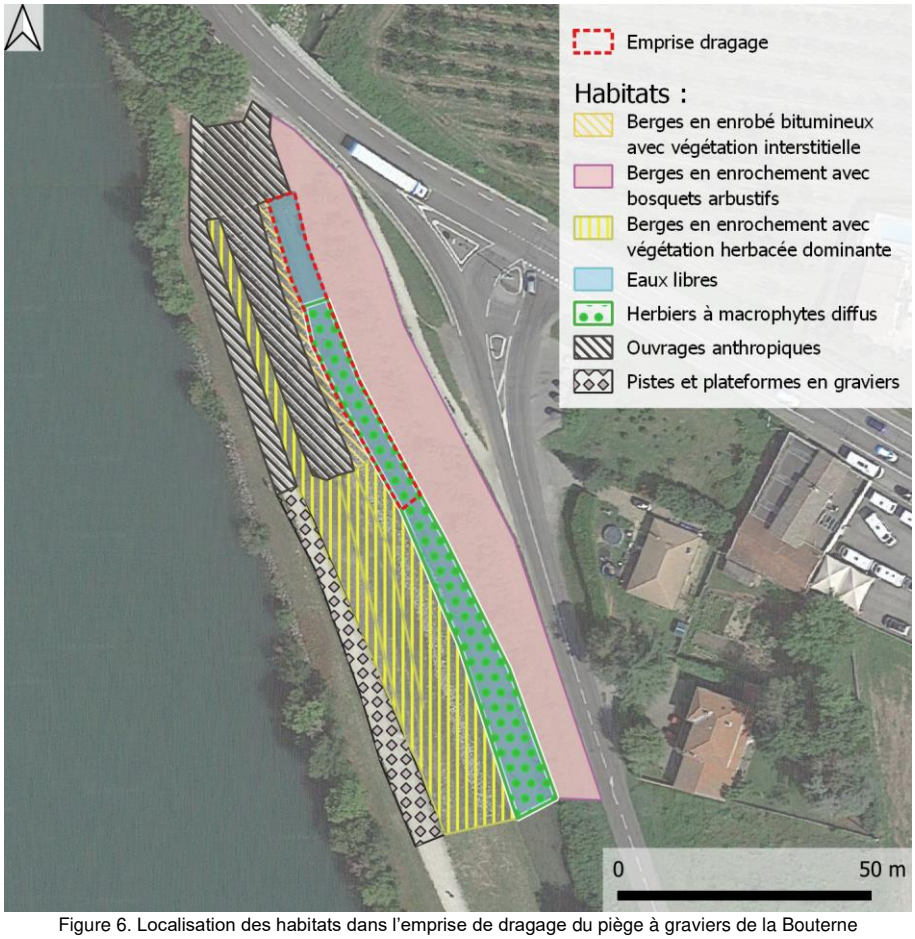

Figure 6. Localisation des habitats dans l'emprise de dragage du piège à graviers de la Bouterne

[2] SVP : Schéma de Vocation Piscicole

Dans l'emprise des travaux, au droit de la confluence du contre-canal avec la Bouterne, les apports de matériaux grossiers par le cours d'eau ont comblé le piège à graviers présent à l'entrée du contre-canal. Dans ce contexte, le milieu aquatique, régulièrement entretenu, est caractérisé par un radier avec une granulométrie plus grossière sans végétation aquatique (absence des espèces observées le long du contre-canal). En aval de ce radier, les substrats moins grossiers permettent le développement de quelques macrophytes tel que du potamot noueux, potamot pectiné, du callitriche et de la berle, plus diffus qu'en aval du contre-canal. Le cresson de fontaine est également présent en bordure de la rive gauche.

Le milieu terrestre se caractérise en rive gauche par une berge en enrochements libres qui présente une ripisylve arbustive composée d'avoine, de rejets de robinier faux-acacia et d'aulne, de ronces et de trèfle. Sont également observées les espèces exotiques suivantes : la vigne-vierge, la renouée de Bohême, le seneçon du Cap, le solidage géant et l'ambroisie à feuilles d'armoise.
La rive droite est constituée d'un parement béton avec de la végétation interstitielle (menthe aquatique, orpin). Ce parement de digue, présente une piste en enrobée bitumineux à son sommet et une piste sur une risberme intermédiaire. Cette dernière se compose en amont d'un enrobé bitumineux donnant sur une formation herbacée rustique. Sur la partie aval de l'emprise des travaux, la rive droite est composée d'une berge en enrochements dominée par une végétation herbacée rustique entretenue régulièrement.

Les prospections naturalistes ont également permis de mettre en évidence la présence des espèces suivantes sur le site d'étude :

- Deux martins-pêcheurs d'Europe ont été observés ensemble juste en amont de la zone d'étude. Les berges de l'emprise d'étude étant très artificialisées, avec des enrochements libres ou maçonnés, le site d'intervention ne permet pas l'installation de gites pour l'espèce. Sur ce site, les individus sont en chasse ou en transit.
- Des odonates avec 10 espèces identifiées : agrion porte-coupe, anax empereur, anax napolitain, caloptéryx éclatant, caloptéryx hémorroïdal, crocothémis écarlate, ischnure élégante, naïade aux yeux bleus, orthétrum réticulé, pennipatte bleuâtre. Ce peuplement faiblement diversifié ne présente pas d'espèces avec des enjeux de conservation.

Figure 7. Vue sur le contre-canal depuis l'amont (ARTELIA, 2023)

Le castor, très présent dans la vallée du Rhône, est répertorié sur le bassin versant de la Bouterne, en amont, et le contre-canal de la rive gauche, en aval. L'espèce est aussi mentionnée en rive droite au niveau de la lône de Mauves, le lac des Goules et le plan d'eau des Marettes. Enfin, le castor est retrouvé le long des Vieux-Rhône de Saint-Vallier et Bourg-Lès-Valence. Lors du précédent dragage en 2018, des traces indiquaient que le castor utilisait la Bouterne, en amont de la RN7, tant pour le gite que pour l'alimentation ou le déplacement. Les prospections de 2023 ont seulement mis en évidence des vieilles traces d'alimentation et de coulées. Il est donc probable que le castor ne soit présent plus que ponctuellement et uniquement en déplacement. Dans la zone de travaux, les berges, en enrochements libres ou maçonnées, ne présentent pas de gîtes. Dans la zone de restitution, l'espèce est mentionnée sur le Vieux-Rhône de Bourg-lès-Valence et la rivière artificielle en aval du bassin des Marettes.

Les traces de la loutre d'Europe sont maintenant régulièrement retrouvées dans le bassin versant du Rhône. Dans la zone d'étude, l'espèce s'est bien développée depuis les derniers travaux en 2018. La loutre est bien présente sur la Bouterne en amont du pont de la RN7 avec la présence d'épreintes observées en 2019 et 2020 (Faune.france.org). L'espèce est aussi mentionnée en rive droite du Rhône au niveau du contre-canal aux environs du PK 93.00, du lac

des Goules, de la lône de Mauves et, plus en aval, sur le plan d'eau des Marettes et le Vieux-Rhône de Bourg-Lès-Valence. Dans la zone d'intervention, les berges en enrochements libres ou maçonnés ne présentent pas d'attrait pour l'espèce. Toutefois, il est probable que la loutre très mobile exploite l'ensemble des milieux aquatiques dans le secteur.

La zone de restitution, située sur un banc de galets en rive gauche du Vieux-Rhône, est régulièrement entretenue par charruage pour éviter le développement d'une végétation pérenne et la fixation des marges du fleuve. Cet entretien est réalisé les années impaires, avec une dernière intervention en octobre 2023. Les matériaux sont grossiers, avec des galets et des graviers, et ne présentent qu'une végétation annuelle dominée par l'ambroisie et la renouée du japon qui font l'objet d'un entretien spécifique. L'accès au site est réalisé facilement à l'aide d'une piste d'exploitation utilisée pour l'amenée du matériel pour le charruage du site. Les milieux aquatiques qui jouxtent le banc sont des eaux libres avec un courant plutôt important où la végétation aquatique est inexistante sur des fonds très grossiers (galets et graviers). Une petite roselière est présente en aval de la zone à l'interface terre-eau.

Figure 8. Vue sur la zone de dépôt depuis l'amont (ARTELIA, 2023)

Aux alentours de la zone d'entretien, les milieux d'intérêt écologique sont référencés principalement en aval (les milieux amonts sont des milieux urbains à péri-urbains avec les agglomérations de Tain-l'Hermitage en rive gauche et Tournon-sur-Rhône en rive droite). Ces sites d'intérêt, à l'aval, sont en rive droite la lône des Goules et le plan d'eau de Mauves. Il faut noter aussi l'intérêt du Rhône en retenue, en amont du barrage de la Roche-de-Glun, qui permet le stationnement des oiseaux tout au long de l'année mais aussi surtout en période hivernale et lors des migrations.

Le Vieux-Rhône de Bourg-Lès-Valence est aussi un site d'intérêt par la présence d'une grande diversité de milieux alluviaux, une forte présence du castor, la fréquentation par la loutre et la présence de quelques poissons d'intérêt : toxostome, blennie fluviatile, bouvière…

Les milieux et les espèces d'intérêt répertoriés à proximité de la zone d'intervention sont identifiés sur la carte de la figure 5.

3-1-1-2 Réseau Natura 2000, évaluation des incidences

Exposé détaillé valant évaluation d'incidence au sens des articles L.414-4 et R. 414-19 du code de l'environnement.

Réseau Natura 2000 : oui ☒ non ☐

Nom du site de référence :
« Milieux alluviaux du Rhône aval » (Zone Spéciale de Conservation – ZSC – FR8201677)

Emprise des travaux par rapport aux sites Natura 2000 :
à plus de 6 km ☒ à proximité ☐ dedans ☐

Le site Natura 2000 « Milieux alluviaux du Rhône aval » comprend le Rhône et ses espaces riverains au niveau des Vieux-Rhône court-circuités de Saint-Vallier, Beauchastel, Baix, Montélimar et Donzère. Le site comprend aussi l'embouchure de la Drôme. L'ensemble des secteurs disjoints représentent une surface de 2 106,5 ha.

Le site présente des écosystèmes diversifiés très originaux dont les principales richesses sont liées à la dynamique de ce grand fleuve. Dans ce site, se retrouvent les derniers massifs de forêt alluviale non protégée de la moyenne vallée du Rhône. Ces écosystèmes ont subi de nombreuses pressions de l'homme (destruction directe, abaissement des nappes, pollution, …). Il est important de noter que l'apron du Rhône (espèce endémique du site) a pu être mentionné. Le site héberge une population importante de castors.

Les données concernant les habitats et les espèces d'intérêt communautaire sont récapitulées dans les tableaux suivants.

Habitats d'intérêt communautaire	Code
Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des *Littorelletea uniflorae* et/ou des *Isoeto-Nanojuncetea*	3130
Lacs eutrophes naturels avec végétation du *Magnopotamion* ou de *l'Hydrocharition*	3150
Rivières permanentes méditerranéennes à *Glaucium flavum*	3250
Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitricho-Batrachion*	3260
Rivières avec berges vaseuses avec végétation du *Chenopodion rubri p.p.* et du *Bidention p.p.*	3270
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco Brometalia*) (*sites d'orchidées remarquables)	6210
Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae*)*	**91E0***
Forêts mixtes à *Quercus robur*, *Ulmus laevis*, *Ulmus minor*, *Fraxinus excelsior* ou *Fraxinus angustifolia*, riveraines des grands fleuves (*Ulmenion minoris*)	91F0
Forêts-galeries à *Salix alba* et *Populus alba*	92A0

Tableau 2. Liste des habitats d'intérêt communautaire du site « Milieux alluviaux du Rhône aval » (FR8201677). **(*) En gras les habitats prioritaires.**

Sur l'ensemble du site ces milieux d'intérêt communautaire développent une mosaïque dans laquelle des espèces d'intérêt communautaire sont répertoriées.

Espèces d'intérêt communautaire	Code
Invertébrés	
Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*)	1041
Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*)	1044
Gomphe à cercoïdes fourchus (*Gomphus graslinii*)	1046
Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*)	1083
Grand capricorne (*Cerambyx cerdo*)	1088
Mammifères	
Petit Rhinolphe (*Rhinolophus hipposideros*)	1303
Grand Rhinolphe (*Rhinolophus ferrumequinum*)	1304
Petit Murin (*Myotis blythii*)	1307
Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*)	1308
Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersii*)	1310
Murin de Capaccini (*Myotis capaccinii*)	1316
Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*)	1321
Grand Murin (*Myotis myotis*)	1324
Castor d'Europe (*Castor fiber*)	1337
Loutre (*Lutra lutra*)	1355
Poissons	
Lamproie marine (*Petromyzon marinus*)	1095
Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*)	1096
Alose feinte (*Alosa fallax*)	1103
Barbeau méridional (*Barbus meridionalis*)	1138
Apron du Rhône (*Zingel asper*)	1158
Chabot (*Cottus gobio*)	1163
Bouvière (*Rhodeus amarus*)	5339
Blageon (*Telestes souffia*)	6147
Toxostome (*Parachondrostoma toxostoma*)	6150

Tableau 3. Liste des espèces d'intérêt communautaire du site « Milieux alluviaux du Rhône aval » (FR8201677)

Evaluation d'incidence :

Le site Natura 2000 présente une portion (Vieux-Rhône de Saint-Vallier) à 6 km en amont du site d'intervention et une portion (Vieux-Rhône de Beauchastel) à environ 18 km en aval de la zone de restitution des matériaux.

Les travaux qui se déroulent au niveau du piège à graviers de la Bouterne et de la restitution des sédiments dans le Vieux-Rhône de Bourg-lès-Valence, ne concernent pas les habitats d'intérêt communautaire répertoriés dans le site Natura 2000.

Du point de vue de la faune :

- Le castor, très présent dans la vallée du Rhône, est répertorié sur le bassin versant la Bouterne, en amont, et le contre-canal de la rive gauche, en aval. L'espèce est aussi mentionnée en rive droite au niveau de la lône de Mauves, le lac des Goules et le plan d'eau des Marettes. Enfin, le castor est retrouvé le long des Vieux-Rhône de Saint-Vallier et Bourg-Lès-Valence. Lors du précédent dragage en 2018, des traces indiquaient que le castor utilisait la Bouterne, en amont de la RN7, tant pour le gite que pour l'alimentation ou le déplacement. Les prospections de 2023 ont seulement mis en évidence des vieilles traces d'alimentation et de coulées. Il est donc probable que le castor ne soit présent plus que ponctuellement et uniquement en déplacement. Dans la zone de travaux, les berges, en enrochements libres ou maçonnées, ne présentent pas de gîtes. Dans la zone de restitution, l'espèce est mentionnée sur le Vieux-Rhône de Bourg-lès-Valence et la rivière artificielle en aval du bassin des Marettes. Les travaux, qui consistent à déposer de matériaux sur un banc de graviers avec une végétation herbacée rustique, ne concernent pas des sites d'alimentation (arbres et arbustes en berge). Tant au niveau de la zone de dragage que de la zone de restitution, l'espèce peut utiliser les berges lors de ses

déplacements nocturnes ou crépusculaires. La réalisation des travaux en période de jour sur des milieux terrestres depuis des pistes existantes n'a aucune incidence sur l'espèce (individus et sites d'intérêt pour la reproduction et l'alimentation).

- Les traces de la loutre d'Europe sont maintenant régulièrement retrouvées dans le bassin versant du Rhône. Dans la zone d'étude, l'espèce s'est bien développée depuis les derniers travaux en 2018. La loutre est bien présente sur la Bouterne en amont du pont de la RN7 avec la présence d'épreintes observées en 2019 et 2020 (Faune.france.org). L'espèce est aussi mentionnée en rive droite du Rhône au niveau du contre-canal aux environs du PK 93.00, du lac des Goules, de la lône de Mauves et, plus en aval, sur le plan d'eau des Marettes et le Vieux-Rhône de Bourg-Lès-Valence. Dans la zone d'intervention, les berges en enrochements libres ou maçonnés ne présentent pas d'attrait pour l'espèce. Toutefois, il est probable que la loutre très mobile exploite l'ensemble des milieux aquatiques dans le secteur. L'espèce qui présente ses principaux milieux de vie (couches, abris et catiches) en berge n'est pas concernée par les travaux qui concernent un contre-canal avec des berges en enrochements ou un atterrissement en graviers en bord du fleuve. Les travaux ne modifient pas non plus les capacités du milieu aquatique que représentent le fleuve et son ichtyofaune pour l'alimentation de l'espèce.
- Aucun site potentiel de frai des espèces piscicoles d'intérêt communautaire n'est identifié sur le site d'entretien ou plus en aval dans le Rhône après la restitution des matériaux.

L'absence d'habitat d'intérêt communautaire sur le site d'intervention et dans les limites d'incidence des travaux à l'aval et la position du dragage par rapport au site Natura 2000 permet de préciser que le dragage n'est pas de nature à induire des incidences sur les habitats et les espèces communautaires.

Compte tenu de l'évaluation ci-dessus, l'incidence de l'opération de dragage pour l'entretien du piège à graviers de la Bouterne sur la préservation des habitats et espèces communautaires du site « Milieux alluviaux du Rhône aval » (Zone Spéciale de Conservation – ZSC – FR8201677) est négligeable.

Conclusion sur l'effet notable : oui ☐ non ☒
Nécessité d'une évaluation d'incidence Natura 2000 détaillée : oui ☐ non ☒

Réseau Natura 2000 : oui ☒ non ☐

Nom du site de référence :
« Affluents rive droite du Rhône » (Zone Spéciale de Conservation - ZSC - FR8201663).

Emprise des travaux par rapport aux sites Natura 2000 :
à plus de 3 km ☒ à proximité ☐ dedans ☐

Le site Natura 2000 « Affluents rive droite du Rhône » d'une surface de 4 210 ha, comprend de nombreux secteurs répartis tout au long de la vallée du Rhône depuis Limony, au nord, à Charmes-sur-Rhône, au sud. Il s'agit de vallons perpendiculaires, bien visibles de la vallée fluviale. La plupart de ceux-ci sont restés en partie vierges d'activité humaine et surtout les flancs de ces vallons. De nombreuses espèces de reptiles affectionnent ces vallons. La végétation est essentiellement forestière avec des chênaies vertes, chênaies vertes et blanches ou encore chênaies-charmaies avec des espèces méditerranéennes.

Les données concernant les habitats et les espèces d'intérêt communautaire sont récapitulées dans les tableaux suivants :

Habitats d'intérêt communautaire	Code
Landes sèches européennes	4030
Matorrals arborescents à Juniperus spp	5210
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)	6210
Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis*)	6510
Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	8220
Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sedo-Scleranthion ou du Sedo albi-Veronicion dillenii	8230
Grottes non exploitées par le tourisme	8310
Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*	**91E0***
Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion robori-petraeae ou Ilici-Fagenion)	9120
Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli	9160
Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion*	**9180***
Forêts de *Castanea sativa*	9260
Forêts à *Quercus ilex* et *Quercus rotundifolia*	9340

Tableau 4. Liste des habitats d'intérêt communautaire du site « *Affluents rive droite du Rhône* » (FR8201663). **(*) En gras les habitats prioritaires**.

Sur l'ensemble du site ces milieux d'intérêt communautaire développent une mosaïque dans laquelle des espèces d'intérêt communautaire sont répertoriées :

Espèces d'intérêt communautaire	Code
Invertébrés	
Lucane cerf-volant *(Lucanus cervus)*	1083
Rosalie des Alpes (*Rosalia alpina*)	1087
Capricorne du chêne (Cerambyx cerdo)	1088
Ecrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*)	1092
Ecaille chinée (*Euplagia quadripunctaria*)	6199
Amphibiens	
Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*)	1193
Mammifères	
Petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*)	1303
Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*)	1304
Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*)	1308
Castor d'Europe (*Castor fiber*)	1337
Loutre d'Europe (*Lutra lutra)*	1355
Poissons	
Barbeau méridional (*Barbus meridionalis*)	1138
Blageon (*Telestes souffia*)	6147
Toxostome (Para*chondrostoma toxostoma*)	6150

Tableau 5. Liste des espèces d'intérêt communautaire du site *« Affluents rive droite du Rhône »* (FR8201663).

Evaluation d'incidence :

Les travaux d'entretien du piège à graviers de la Bouterne au PK 93.400 se situent au niveau du contre-canal en rive gauche du Rhône et la restitution est réalisée en rive gauche du Vieux-Rhône de Bourg-lès-Valence. L'affluent le plus proche, intégré au site nature 2000 est le Rioudard avec son vallon encaissé à plus de 2 km en rive droite du Vieux-Rhône de Bourg-lès-Valence.

Les travaux se déroulent en dehors du site Natura 2000 et se situent en aval hydraulique du bassin versant du Rioudard. Aucun habitat communautaire n'est concerné par les travaux et les travaux ne modifient pas la connexion hydraulique entre la rivière et le fleuve.

La localisation des travaux, l'influence négligeable des travaux à l'aval immédiat de la restitution des sédiments et la localisation de la confluence en rive droite en dehors de toute influence permettent de préciser que les travaux de dragage ne sont pas de nature à induire des d'incidence sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire.

Compte tenu de l'évaluation ci-dessus, l'incidence de l'opération de dragage pour l'entretien du piège à graviers de la Bouterne sur la préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire du site « Affluents rive droite du Rhône » (Zone Spéciale de Conservation – ZSC – FR8201663) est nulle.

Conclusion sur l'effet notable : oui ☐ non ☒
Nécessité d'une évaluation d'incidence Natura 2000 détaillée : oui ☐ non ☒

Réseau Natura 2000 : oui ☒ non ☐

Nom du site de référence :
« Massifs de Crussol, Soyons, Cornas-Châteaubourg » (Zone Spéciale de Conservation – ZSC - FR 8201662).

Emprise des travaux par rapport aux sites Natura 2000 :
à plus de 2 km ☒ à proximité ☐ dedans ☐

Ce site Natura 2000 est constitué de plusieurs surfaces disjointes qui se répartissent sur les trois massifs calcaires auxquels il fait référence : Crussol, Soyons et Cornas-Châteaubourg. La surface totale de 457 ha s'observe en rive droite du Rhône. Ces contreforts calcaires sont les derniers vers le Nord de la vallée du Rhône. Ils représentent une transition géologique entre les reliefs cristallins de l'Ardèche du Nord et l'Ardèche méridionale calcaire. L'ensemble du site est reconnu, exclusivement, par la présence de milieux terrestres d'intérêt communautaire (pelouses, landes,

forêts, grottes) comprenant une flore et une faune méditerranéenne malgré la latitude élevée. Enfin, ces massifs sont de remarquables belvédères sur le Rhône et sa vallée.

Les données concernant les habitats et les espèces d'intérêt communautaire sont récapitulées dans les tableaux suivants.

Habitats d'intérêt communautaire	Code
Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.	3140
Formations stables xérothermophiles à *Buxus sempervirens* des pentes rocheuses (Berberidion p.p.)	5110
Matorrals arborescents à Juniperus spp.	5210
Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alysso-Sedion albi*	**6110***
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)	6210
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)*	**6210***
Parcours substeppiques de graminées et annuelles des Thero-Brachypodietea*	**6220***
Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du Molinio-Holoschoenion	6420
Sources pétrifiantes avec formation de tuf (Cratoneurion)*	**7220***
Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	8210
Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sedo-Scleranthion ou du Sedo albi-Veronicion dillenii	8230
Grottes non exploitées par le tourisme	8310
Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*	**91E0***
Forêts à *Quercus ilex* et *Quercus rotundifolia*	9340

Tableau 6. Liste des habitats d'intérêt communautaire du site « Massifs de Crussol, Soyons, Cornas-Chateaubourg » (FR8201662). **(*) En gras les habitats prioritaires.**

Sur l'ensemble du site ces milieux d'intérêt communautaire développent une mosaïque dans laquelle des espèces d'intérêt communautaire sont répertoriées.

Espèces d'intérêt communautaire	Code
Invertébrés	
Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*)	1065
Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*)	1083
Capricorne du chêne (*Cerambyx cerdo*)	1088
Écaille chinée (*Euplagia quadripunctaria*)	6199
Mammifères	
Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*)	1303
Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*)	1304
Petit Murin (*Myotis blythii*)	1307
Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*)	1308
Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersii*)	1310
Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*)	1321
Murin de Bechstein (*Myotis bechsteinii*)	1323
Grand Murin (*Myotis myotis*)	1324

Tableau 7. Liste des espèces d'intérêt communautaire du site « Massifs de Crussol, Soyons, Cornas-Chateaubourg » (FR8201662).

Evaluation d'incidence :

Les travaux de restitution, qui concernent un milieu aquatique dans la vallée du Rhône attenante au site, se déroulent en dehors du site Natura 2000. Bien que proche de la zone d'intervention, aucun milieu d'intérêt communautaire du site Natura 2000 étudié n'est référencé sur ou à proximité immédiate du Vieux-Rhône de Bourg-lès-Valence.

Les travaux qui se déroulent au niveau du piège à graviers de la Bouterne et de la restitution des sédiments dans le Vieux-Rhône de Bourg-lès-Valence, ne concernent pas les habitats d'intérêt communautaire répertoriés dans le site Natura 2000.

La nature des milieux concernés par le dragage et la restitution des sédiments, vis-à-vis des milieux et des espèces d'intérêt communautaire, permettent de préciser que les travaux de dragage ne sont pas de nature à induire des d'incidence sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire.

Compte tenu de l'évaluation ci-dessus, l'incidence de l'opération de dragage pour l'entretien du piège à graviers de la Bouterne sur la préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire du site « Massifs de Crussol, Soyons, Cornas-Châteaubourg » (Zone Spéciale de Conservation – ZSC – FR8201662) est nulle.

Conclusion sur l'effet notable :	oui ☐	non ☒
Nécessité d'une évaluation d'incidence Natura 2000 détaillée :	oui ☐	non ☒

**** Réseau Natura 2000, Incidences cumulées :***

Dans le cadre de la description des travaux (§1-3), il est noté la présence, dans la région, de deux chantiers pouvant être réalisés simultanément à l'entretien du piège à graviers de la Bouterne. Il s'agit, à l'amont, de l'entretien de l'amont des groupes de l'usine de Brégnier-Cordon (190 km sur le Rhône). A l'aval, il s'agit des travaux d'entretien de la confluence de l'Embroye (à environ 26 km en aval).

Lors des travaux d'entretien de l'amont des groupes de l'usine de Brégnier Cordon, la restitution des sédiments est réalisée soit en amont des groupes, soit dans le canal de défeuillage de l'usine. Le volume restitué correspond à environ 1 200 m^3 de sédiments fins et les remises en suspension de MES n'auront pas d'incidence, sur les eaux, au-delà de quelques dizaines de mètres à l'aval. Ces travaux n'auront pas d'incidence cumulée, en cas de réalisation concomitante, avec les travaux d'entretien du piège à graviers de la Bouterne localisés à environ190 km en aval.

L'entretien du piège à graviers de la Bouterne sera réalisé à l'aide d'une pelle terrestre avec une remobilisation d'un total de 150 m^3 de matériaux grossiers. La restitution des matériaux grossiers par camion au PK 101.500 en rive gauche du Vieux-Rhône sur les bancs de galets aura une incidence négligeable concernant la remise en suspension. Dans cette situation les remises en suspension de ce chantier n'engendreront pas d'incidence cumulée avec les travaux d'entretien de la confluence de l'Embroye, située à plus de 20 km en aval.

Dans tous les cas, la réalisation des chantiers répertoriés, de manière concomitante ou non, n'aura pas d'incidence cumulée significative sur la préservation des habitats et des espèces des sites présentés précédemment.

3-1-1-3 Enjeux piscicoles

La définition des enjeux piscicoles est réalisée à l'aide des espèces d'intérêt patrimonial mentionnées à proximité, des inventaires faunistiques, des inventaires frayères, des observations de terrain et des autres sites d'intérêt identifiés à proximité qui peuvent avoir un lien avec la zone d'intervention. La liste d'espèces est complétée par l'anguille qui fait l'objet d'un plan national de gestion (application du R(CE) n°1100/2007 du 18 septembre 2007).

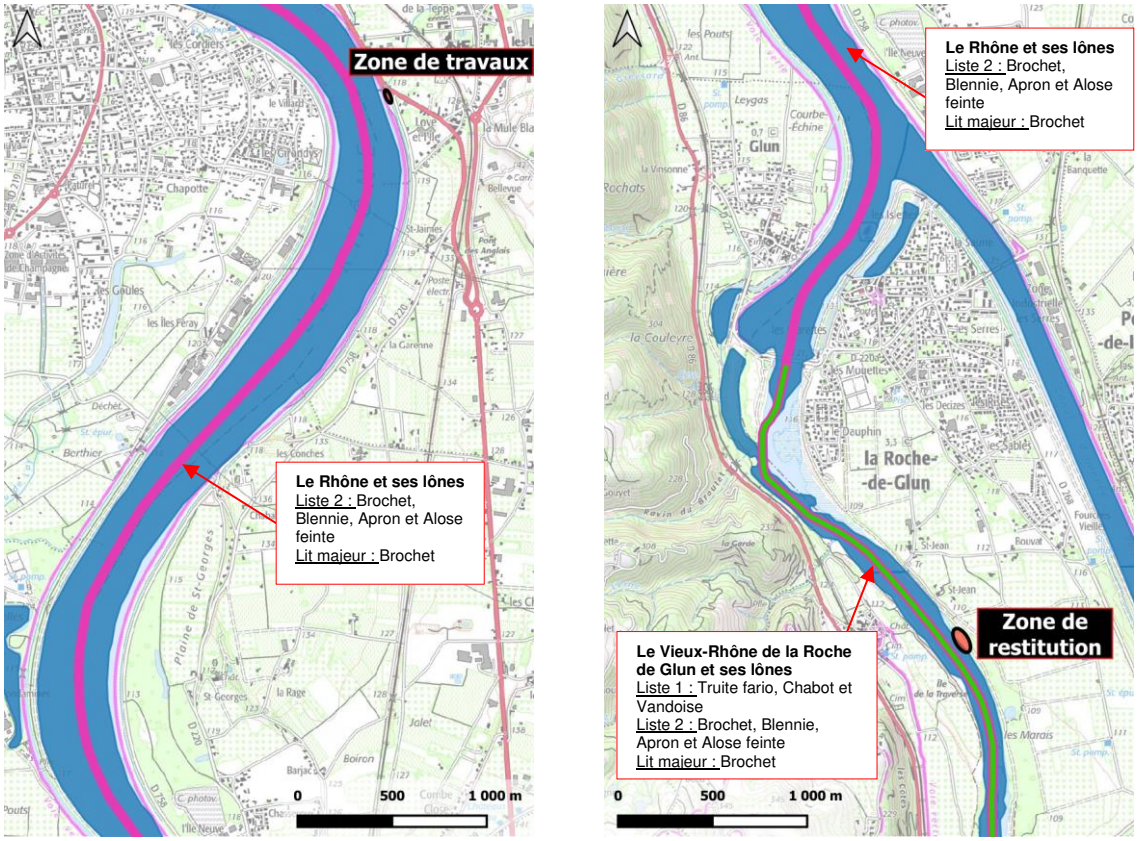

Figure 9. Localisation frayères d'après IGN25. © Datara 2023

Inventaires Frayères

Sur les départements de l'Ardèche et de la Drôme, les inventaires frayères au titre de l'Art. L.432-3 du code de l'environnement ont été approuvés, respectivement, par arrêté préfectoral du 05/10/2023 et 30/04/2013.

Le Rhône en retenue, dans la zone d'intervention, est classé en liste 2 pour le brochet, la blennie fluviatile, l'apron du Rhône et l'alose feinte.

Les travaux concernent un contre-canal qui récupère les eaux de la Bouterne avec une mise à terre des matériaux. Le Rhône n'est pas concerné par les travaux de dragage.

La Bouterne quant à elle, plus à l'amont, n'est pas répertoriée dans cet inventaire pour un intérêt piscicole particulier.

Le Vieux-Rhône de la Roche de Glun est classé en liste 1 pour la truite fario, le chabot et la vandoise mais aussi en liste 2 pour le brochet, la blennie, l'apron et l'alose feinte. Le lit majeur est répertorié pour un intérêt pour le frai du brochet.

La définition des incidences des travaux sur les zones de frayères pour ces différentes espèces, est détaillée dans le cadre de l'analyse des enjeux piscicoles, ci-après.

Dans ce contexte, les espèces retenues sont récapitulées, ci-après :

- Anguille commune (*Anguilla anguilla*)
- Alose feinte (*Alosa fallax*)
- Apron du Rhône (*Zingel asper*)
- Barbeau méridional (*Barbus meridionalis*)
- Blageon (*Telestes souffia*)
- Blennie fluviatile (*Blennius fluviatilis)*
- Bouvière (*Rhodeus amarus*)
- Brochet (*Esox lucius*)
- Chabot (*Cottus gobio*)
- Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*)
- Lamproie marine (*Petromyzon marinus*)
- Truite fario (Salmo trutta)
- Toxostome (*Parachondrostoma toxostoma*)
- Vandoise (*Leuciscus leuciscus)*

Exposé détaillé :

Ces espèces, listées ci-dessus, sont potentiellement présentes dans le fleuve dans le cadre de leurs déplacements naturels historiques. Cependant, il est important de noter :

- Que l'apron du Rhône, poisson d'eau vive endémique du bassin du Rhône et de ses affluents, présente des populations (naturelles ou introduites) sur le Doubs, la Lanterne, la Drôme, le Buëch et l'Ardèche. Il se reproduit dans des secteurs faiblement courants, peu profond sur un substrat sablo-graveleux. L'espèce n'est pas présente dans la zone d'étude. Le secteur de dragage et la zone de restitution des matériaux dans le Rhône, ne concernent pas des milieux d'intérêt potentiel pour l'espèce.
- Que des espèces rhéophiles comme le toxostome, le blageon et la vandoise sont rares voire absentes sur le Rhône en retenue en aval de Lyon. Bien que non inventoriés récemment sur le Vieux-Rhône de Bourg-lès-Valence, cette portion du Rhône présente des caractéristiques favorables à l'installation de ces espèces et la bibliographie mentionne historiquement la présence du toxostome. La restitution réalisée sur un atterrissement hors d'eau n'a pas d'incidence sur le lit du Vieux-Rhône et l'ensemble du peuplement piscicole.
- Que le chabot se trouve dans les eaux fraiches et turbulentes, mais fréquente aussi les grands lacs alpins. Il est préférentiellement présent sur le Haut-Rhône. Historiquement, l'espèce était mentionnée dans le Vieux-Rhône de Beauchastel plus à l'aval.
- Que la lamproie de Planer affectionne les têtes de bassin avec un habitat diversifié lui permettant de réaliser l'intégralité de son cycle biologique (déplacements limités sur le cours d'eau). Les travaux qui se déroulent dans le contre-canal et le Vieux-Rhône de Bourg-lès-Valence ne concernent pas ces sites et n'ont pas d'incidences sur cette espèce et son milieu.
- Que la lamproie marine fût très commune au XIX^{ème} siècle sur la vallée du Rhône et semble avoir pratiquement disparu aujourd'hui (une observation de reproduction en 2001 sur le bas Gardon et plus récemment un adulte en 2014 sur le Vieux-Rhône de Donzère à Bourg-Saint-Andéol).
- Que l'alose feinte est un grand migrateur potamotoque qui remonte les grands fleuves français pour frayer après avoir effectué sa croissance dans les eaux marines littorales. Dans le bassin versant du Rhône, cette espèce ne remonte plus le fleuve au-delà de l'usine de Bollène et le barrage de Donzère sur le Vieux-Rhône. Si quelques prises sont réalisées plus à l'amont cela reste anecdotique vis-à-vis de sa répartition historique dans le bassin Rhône-Saône. Les sites de frai comprennent une plage de substrat grossiers délimitée en amont par un lit profond et en aval par une zone peu profonde a courant rapide. Des sites potentiels peuvent s'observer le long des Vieux-Rhône vifs ou sur le Rhône endigué du palier d'Arles. Dans la zone de restitution ou à proximité aucun site de frai n'est identifié.

La bouvière, se reproduit dans certaines moules des genres Anodonta et Unio (hors anodonte chinoise - *Sinanodonta woodiana* espèce invasive en cours d'installation dans le bassin du Rhône). Ces mollusques qui nécessitent des substrats fins pour s'installer et du phytoplancton pour s'alimenter, se trouvent très ponctuellement le long des berges du Rhône et préférentiellement dans des zones plus calmes (anses, bras morts, …). Le Vieux-Rhône de Bourg-Lès-Valence qui présente quelques annexes relictuelles accueille potentiellement l'espèce. Le site de dragage dans le contre-canal qui concerne des matériaux grossiers d'origine récente (dépôts de la Bouterne) ne présente pas les conditions nécessaires à l'installation des mollusques. La zone de restitution (Vieux-Rhône de Bourg-lès-Valence) est située sur des milieux terrestres.

La blennie fluviatile est une espèce benthique des eaux courantes, claires et peu profondes. Si la bibliographie indique que dans le bassin du Rhône, elle présente des populations fragmentées, menacées par les aménagements et la pollution, les analyses ADNe récentes montrent que cette espèce colonise la totalité du cours du fleuve du Léman à la mer. Le frai se réalise, entre mai et juillet, sur des substrats grossiers voire rocheux et est sensible aux particules sédimentaires fines. Les œufs sont déposés sur le plafond d'une cavité (coquille vide ou dessous d'une roche (> 15 cm)). La présence, à proximité, de zones plus calmes est importante pour le développement des larves pélagiques. Dans le Vieux-Rhône de Bourg-Lès-Valence, l'espèce est historiquement mentionnée. Le site de dragage dans le contre-canal ne présente pas ces caractéristiques favorables au frai de l'espèce. La zone de restitution (Vieux-Rhône de Bourg-lès-Valence) est située sur des milieux terrestres et n'ont pas d'incidence sur les milieux aquatiques du fleuve.

Le brochet se rencontre tout au long du Rhône, mais nécessite pour réaliser sa reproduction de conditions bien précises. Ainsi il est généralement donné, pour des frayères fonctionnelles, les caractéristiques suivantes : surfaces herbacées inondables pendant au moins 40 jours consécutifs entre février et fin mars avec une profondeur comprise entre 0.20 et 1 m d'eau. L'aménagement du canal d'amenée en amont du barrage de l'Isère ne permettent plus d'avoir des surfaces avec de telles caractéristiques, l'espèce utilise d'autres sites qui présentent des milieux peu profonds, calmes, riches en végétation et se réchauffant vite (productivité planctonique). Dans la vallée du Rhône, cela correspond principalement aux annexes hydrauliques (lônes, marais et plans d'eau connexes). Faute de mieux, certaines anses et bordures, protégées des courants vifs et bien colonisées par la végétation, peuvent être utilisées mais la réussite est très aléatoire. Toutes les zones d'intervention ne présentent pas de végétation aquatique et ne sont pas des sites de frai potentiel de l'espèce.

Le barbeau méridional se retrouve principalement dans la partie amont des petits affluents du Rhône en aval de Vaugris. Les travaux qui se déroulent dans le contre-canal et des milieux terrestres en bordure du Vieux-Rhône de Bourg-lès-Valence ne concernent pas ces sites et n'ont pas d'incidences sur cette espèce et son milieu.

La truite fario recherche pour son frai des zones à courant vif. Le substrat graveleux permet la préparation, par la femelle, d'une cuvette pour la ponte des œufs avant d'être recouverts par les matériaux du lit. La reproduction a lieu de novembre à fin février après une période de migration, vers les parties hautes des bassins des cours d'eau, de mi-septembre à fin-novembre. Le site d'intervention n'est pas répertorié pour la reproduction de l'espèce. La restitution réalisée sur un atterrissement hors d'eau n'a pas d'incidence sur le lit du Vieux-Rhône.

En ce qui concerne l'anguille, le plan de gestion national comprend un volet local à l'échelle du bassin hydrographique Rhône-Méditerranée. Dans ce plan, le Rhône est compris dans le périmètre de gestion depuis le barrage de Génissiat jusqu'à la mer. L'objectif de ce plan de gestion est d'assurer la reconstitution du stock d'anguilles au niveau européen. Si l'espèce n'utilise pas le fleuve pour sa reproduction, en revanche il est important pour son développement. Pour atteindre ces objectifs, le plan de gestion s'attèle à proposer des mesures afin de réduire les principaux facteurs de mortalité et d'améliorer les conditions environnementales pour permettre une productivité optimale des milieux. Le site est localisé dans la zone d'action à long terme dont la limite amont est fixée en aval de l'aménagement de Péage-de-Roussillon mais en dehors de la zone d'action prioritaire pour la gestion des obstacles à la migration dont la limite amont est fixée en aval de l'aménagement de Beauchastel.

Dans la zone d'intervention, l'espèce utilise le fleuve comme corridor de migration tant en montaison qu'en dévalaison. Dans les deux cas, l'anguille privilégie les périodes de hausse des débits et de la turbidité des eaux pour se déplacer. Dans ce contexte, les travaux n'ont pas d'incidence tant au niveau de la zone d'intervention que de la zone de restitution. En effet, durant les travaux, les taux de MES attendus restent très inférieurs aux taux généralement observés sur cette portion du fleuve en période de crue (entre 200 à 3 000 mg/l) que l'on retrouve fréquemment sur le secteur.

Les travaux, comprenant l'enlèvement des matériaux et la restitution au fleuve, n'auront aucune incidence sur l'utilisation du fleuve pour le déplacement de toutes les espèces piscicoles. De plus, les surfaces concernées ne sont pas potentiellement des sites de frai pour ces espèces protégées ou d'intérêt patrimonial.

Ainsi, compte tenu de l'analyse, ci-dessus, l'incidence du projet sur les enjeux piscicoles, dans les conditions de réalisation données par cette fiche d'incidence, est considérée comme négligeable.

3-1-1-4 Espèces protégées

Présence espèce protégée : oui ☒ non ☐
Nom (français/latin) : voir tableau ci-après
Utilisation zone de travaux :
Lieu d'alimentation /croissance/chasse ☐ lieu de reproduction ☐ Autre ☒: Déplacement
Dossier dérogation espèce protégée : oui ☐ non ☒ espèce(s) :

(NB : Il appartient au maître d'ouvrage d'obtenir les autorisations réglementaires.)

Espèces protégées référencées à proximité	Nationale : FR Régionale : RA/PACA/LR Départementale : N° dpt	Présence dans l'emprise des travaux
Mammifères		
Castor d'Europe (*Castor fiber*)	FR	Absente
Loutre d'Europe (*Lutra lutra*)	FR	Absente

Tableau 8. Espèces protégées

Exposé détaillé :

Les espèces protégées référencées sont issues des données naturalistes bibliographiques des sites d'intérêt identifiés à proximité qui peuvent avoir un lien avec la zone d'intervention, des observations de terrain et des données naturalistes disponibles sur le domaine géré par CNR. Le tableau, ci-dessus, récapitule ces espèces protégées dans le cadre de la réglementation française. Ces espèces sont étudiées, ci-après.

Le castor, très présent dans la vallée du Rhône, est répertorié sur le bassin versant la Bouterne, en amont, et le contre-canal de la rive gauche, en aval. L'espèce est aussi mentionnée en rive droite au niveau de la lône de Mauves, le lac des Goules et le plan d'eau des Marettes. Enfin, le castor est retrouvé le long des Vieux-Rhône de Saint-Vallier et Bourg-Lès-Valence. Lors du précédent dragage en 2018, des traces indiquaient que le castor utilisait la Bouterne, en amont de la RN7, tant pour le gite que pour l'alimentation ou le déplacement. Les prospections de 2023 ont seulement mis en évidence des vieilles traces d'alimentation et de coulées. Il est donc probable que le castor ne soit présent plus que ponctuellement et uniquement en déplacement. Dans la zone de travaux, les berges, en enrochements libres ou maçonnées, ne présentent pas de gîtes. Dans la zone de restitution, l'espèce est mentionnée sur le Vieux-Rhône de Bourg-lès-Valence et la rivière artificielle en aval du bassin des Marettes. Les travaux, qui consistent à déposer de

matériaux sur un banc de graviers avec une végétation herbacée rustique, ne concernent pas des sites d'alimentation (arbres et arbustes en berge). Tant au niveau de la zone de dragage que de la zone de restitution, l'espèce peut utiliser les berges lors de ses déplacements nocturnes ou crépusculaires. La réalisation des travaux en période de jour sur des milieux terrestres depuis des pistes existantes n'a aucune incidence sur l'espèce (individus et sites d'intérêt pour la reproduction et l'alimentation).

Les traces de la loutre d'Europe sont maintenant régulièrement retrouvées dans le bassin versant du Rhône. Dans la zone d'étude, l'espèce s'est bien développée depuis les derniers travaux en 2018. La loutre est bien présente sur la Bouterne en amont du pont de la RN7 avec la présence d'épreintes observées en 2019 et 2020 (Faune.france.org). L'espèce est aussi mentionnée en rive droite du Rhône au niveau du contre-canal aux environs du PK 93.00, du lac des Goules, de la lône de Mauves et, plus en aval, sur le plan d'eau des Marettes et le Vieux-Rhône de Bourg-Lès-Valence. Dans la zone d'intervention, les berges en enrochements libres ou maçonnés ne présentent pas d'attrait pour l'espèce. Toutefois, il est probable que la loutre très mobile exploite l'ensemble des milieux aquatiques dans le secteur. L'espèce qui présente ses principaux milieux de vie (couches, abris et catiches) en berge n'est pas concernée par les travaux qui concernent un contre-canal avec des berges en enrochements ou un atterrissement en graviers en bord du fleuve. Les travaux ne modifient pas non plus les capacités du milieu aquatique que représentent le fleuve et son ichtyofaune pour l'alimentation de l'espèce.

Ainsi, compte tenu de l'analyse ci-dessus, l'incidence du projet sur la préservation des habitats et des espèces protégées est négligeable et ne nécessite pas la demande de dérogation au titre des espèces protégées par la réglementation française.

3-1-1-5 Autres sites d'intérêt et mesures réglementaires

(NB : il appartient au maître d'ouvrage d'obtenir les autorisations réglementaires)

Défrichement : oui ☐ non ☒
APPB, Réserve Naturelle, réserve de chasse, ZNIEFF, zones humides... (si oui, à préciser) oui ☒ non ☐

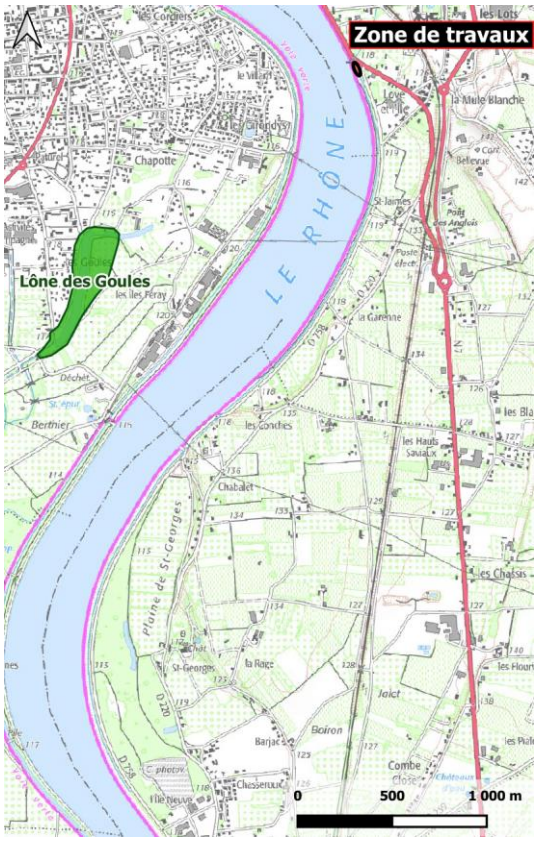

Figure 10. Localisation ZNIEFF d'après IGN25. © INPN 2023

ZNIEFF de type 1 (zone verte sur la carte)

« Lône des Goules » - n°820030243

Ce site d'une surface de 10 ha permet de trouver plusieurs milieux d'intérêt juxtaposés avec des lambeaux de ripisylve issus de la dynamique fluviale originelle du Rhône, des phragmitaies et des zones d'eau libre.

Ce site difficile d'accès constitue un refuge pour des espèces sensibles au dérangement, telle que le bihoreau gris dans un environnement en cours d'urbanisation (banlieue de Tournon-sur-Rhône). Le martin pêcheur est aussi répertorié sur le site.

Il s'agit d'un site qui mérite d'être protégé et de bénéficier d'une réhabilitation légère (inventaire ZNIEFF).

Les travaux qui concernent le contre-canal de la rive gauche du fleuve n'ont pas d'incidence sur la faune et la flore de la Lône des Goules et ses intérêts environnementaux.

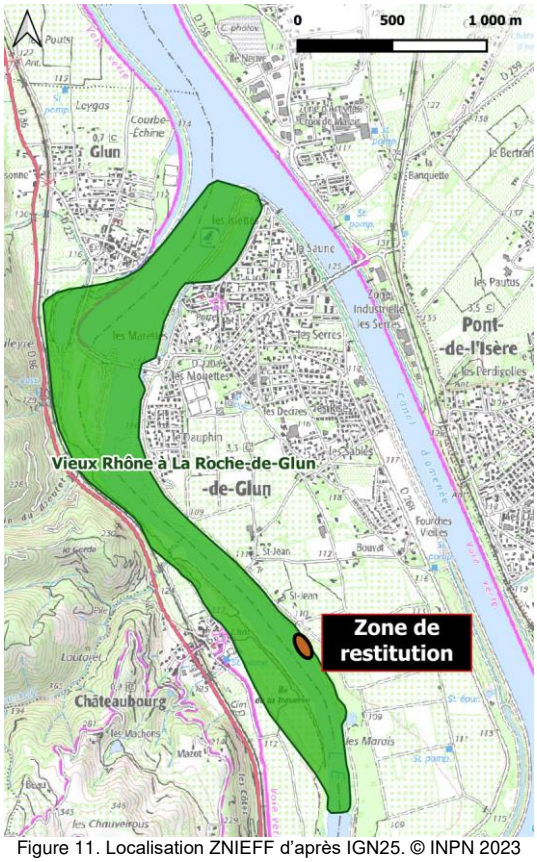

Figure 11. Localisation ZNIEFF d'après IGN25. © INPN 2023

ZNIEFF de type 1 (zone verte sur la carte)

« Vieux-Rhône à la Roche de Glun » - n° 820030230

Ce site d'une surface de 129 ha, comprend la retenue en amont immédiat du barrage et le Vieux-Rhône jusqu'au barrage de l'Isère.

Les milieux d'intérêt sont principalement liés à la présence de massif de foret alluviale relictuels. Ces massifs forestiers permettent d'accueillir un cortège avifaunistique d'intérêt.

Le Castor est très présent dans ce secteur.

Les poissons d'intérêt répertoriés sont la blennie fluviatile, le toxostome, le brochet et la bouvière.

A côté du rôle fonctionnel de la foret alluviale, se développe quelques espèces végétales d'intérêt dont la paturin des marais ou encore le peucédan des marais.

Le site de restitution est compris dans cette ZNIEFF. L'incidence des travaux sur l'environnement, abordée au niveau des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, des espèces protégées et des enjeux piscicoles, permet de préciser que les travaux n'ont pas d'incidence notable sur l'intérêt faunistique de ce site.

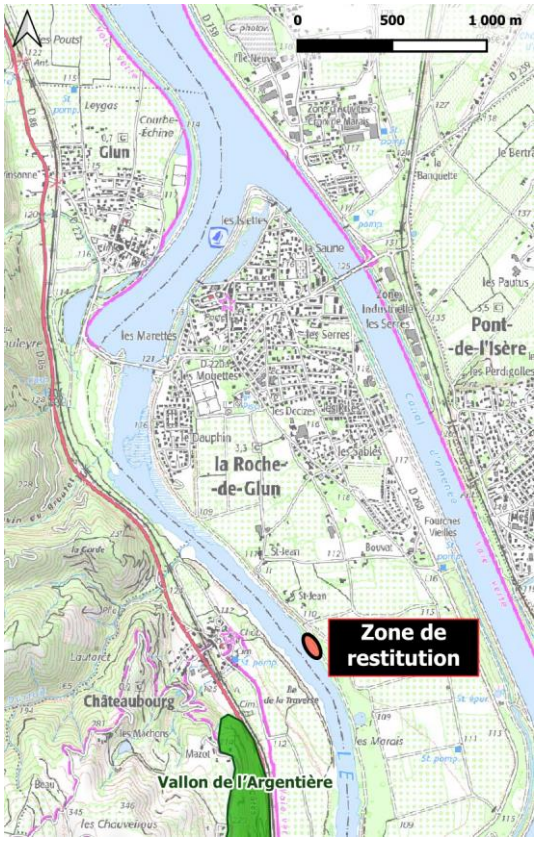

Figure 12. Localisation ZNIEFF d'après IGN25. © INPN 2023

ZNIEFF de type 1 (zone verte sur la carte)

« Vallon de l'Argentière » - n° 820031021

Ce site d'une surface de 409 ha resté sauvage, abrite une faune et une flore riches et variées, en partie marquées par l'influence méditerranéenne. Le ruisseau de Largentière est un cours d'eau intermittent. On y rencontre un certain nombre d'amphibiens dont le crapaud calamite et la grenouille agile.

Des grottes y abritent plusieurs espèces de chauves-souris. Sont également observés le hibou grand-duc et l'engoulevent d'Europe, des bruants (bruant ortolan, bruant proyer), la pie-grièche écorcheur, ou encore le pipit rousseline et le guêpier d'Europe.

Les travaux qui concernent la rive gauche de Vieux-Rhône n'ont pas d'incidence sur ce site.

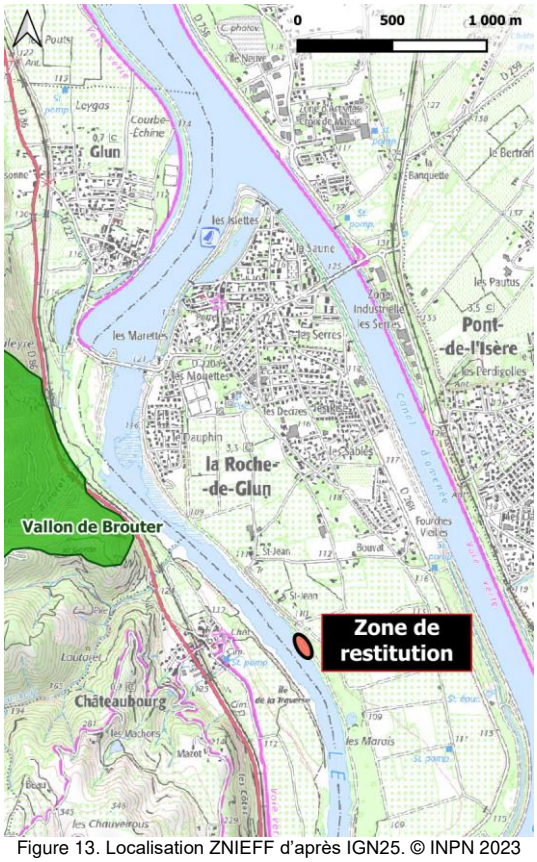

Figure 13. Localisation ZNIEFF d'après IGN25. © INPN 2023

ZNIEFF de type 1 (zone verte sur la carte)

« Vallon de Brouter » - n° 820031026

Ce site d'une surface de 94 ha resté sauvage, abrite une faune et une flore riches et variées, en partie marquées par l'influence méditerranéenne. La partie aval du ruisseau est habitée par plusieurs espèces d'amphibiens dont le Crapaud calamite. Les coteaux bien exposés sont occupés par la Fauvette mélanocéphale. Deux couples de Hibou grand-duc nichent ici. Parmi les insectes remarquables, le Lucane cerf-volant a été observé en plusieurs points dans les forêts de versant.

Les travaux qui concernent la rive gauche de Vieux-Rhône n'ont pas d'incidence sur ce site.

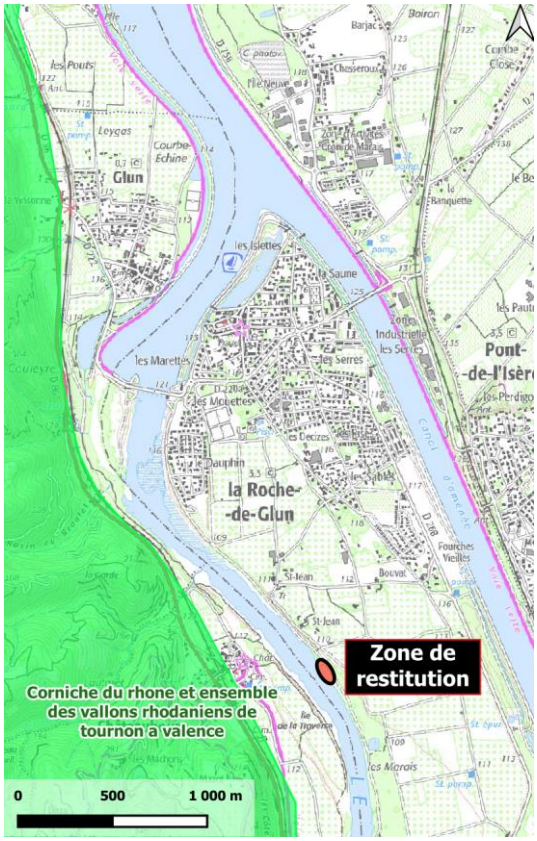

Figure 14. Localisation ZNIEFF d'après IGN25. © INPN 2023

ZNIEFF de type 2 (zone verte sur la carte)

« Corniche du Rhône et ensemble des vallons rhodaniens de Tournon à Valence » - n° 820000415

Ce site, d'une surface de 4 699 ha, forme une zone de transition entre les secteurs siliceux au nord et calcaires au sud. A ce titre, elle offre une grande diversité biologique et abrite diverses espèces de plantes (Cytise à longs rameaux, Gagée de Bohème…), d'oiseaux, de chauve-souris et de reptiles remarquables (Lézard hispanique…).

Cette zone de transition possède des fonctionnalités naturelles liées au régime hydraulique, à la protection des sols et à la préservation des populations animales ou végétales en tant que corridor écologique.

Les poissons d'intérêt répertoriés sont la Bouvière et la Blennie fluviatile.

Parmi les mammifères sont observés le Crossope aquatique, le Campagnol amphibie ou divers chiroptères et oiseaux parmi (Hibou Petit-Duc, Pipit rousseline, Moineau soulcie, Huppe fasciée…).

La composante biogéographique est ici importante, le secteur marquant la limite d'aire de nombreuses espèces animales ou végétales à affinités méditerranéennes.

Les travaux qui concernent la rive gauche de Vieux-Rhône n'ont pas d'incidence sur ce site.

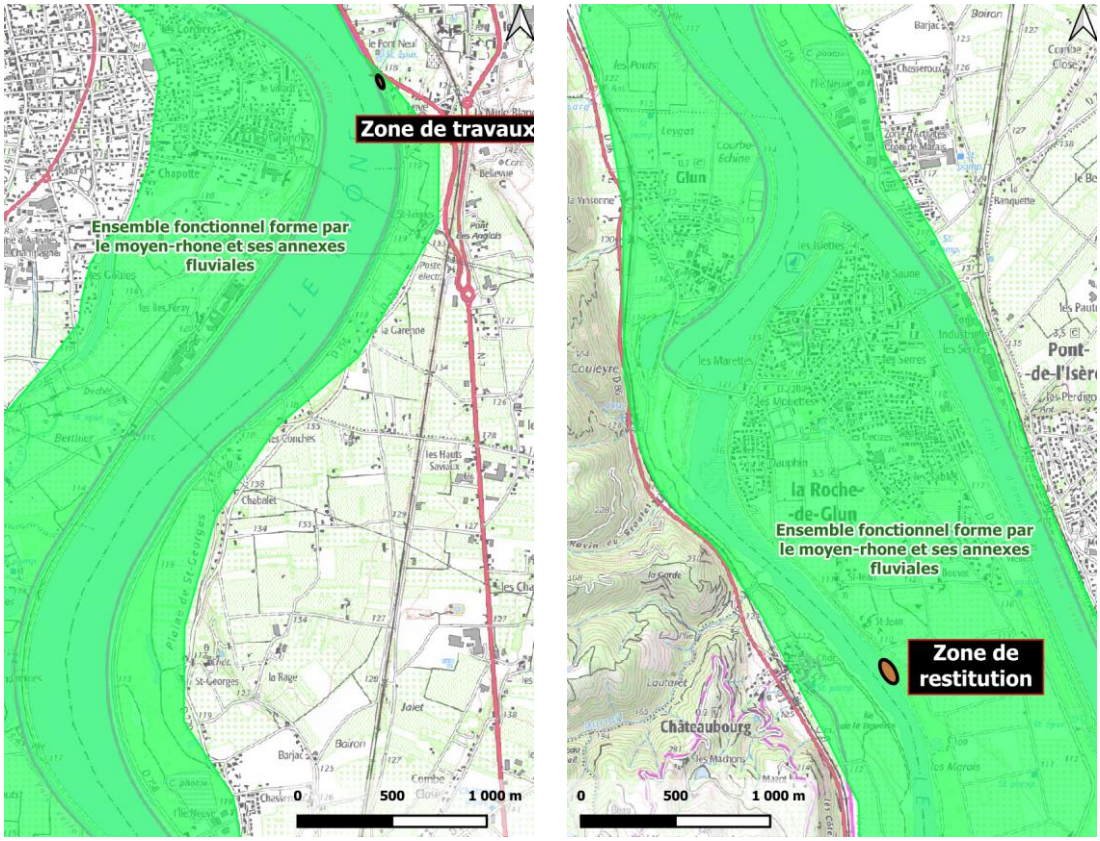

Figure 15. Localisation ZNIEFF d'après IGN25. © INPN 2023

ZNIEFF de type 2 (zone verte sur la carte)

« Ensemble fonctionnel formé par le moyen Rhône et ses annexes fluviales » - n° 820000351

Ce vaste espace de 23 866 ha entre Lyon et Pierrelatte englobe le lit majeur non urbanisé et le lit mineur dans les agglomérations.

Ce zonage de type 2, traduit dans la vallée du Rhône, une approche fonctionnelle des milieux liée aux caractéristiques hydraulique du fleuve mais aussi au rôle de la vallée dans la préservation des populations animales ou végétales (zone de passage et d'échange, d'alimentation et de reproduction).

Alors que les zones de type 1 de la vallée permettent de mettre en évidence les surfaces de grand intérêt de la vallée, cette zone de type 2 permet d'assurer la liaison entre ces entités ponctuelles.

Les travaux, de par leur faible ampleur tant en surface qu'en volume, mais aussi en raison des milieux concernés, n'auront pas d'incidence sur la fonctionnalité du Rhône et de ses annexes.

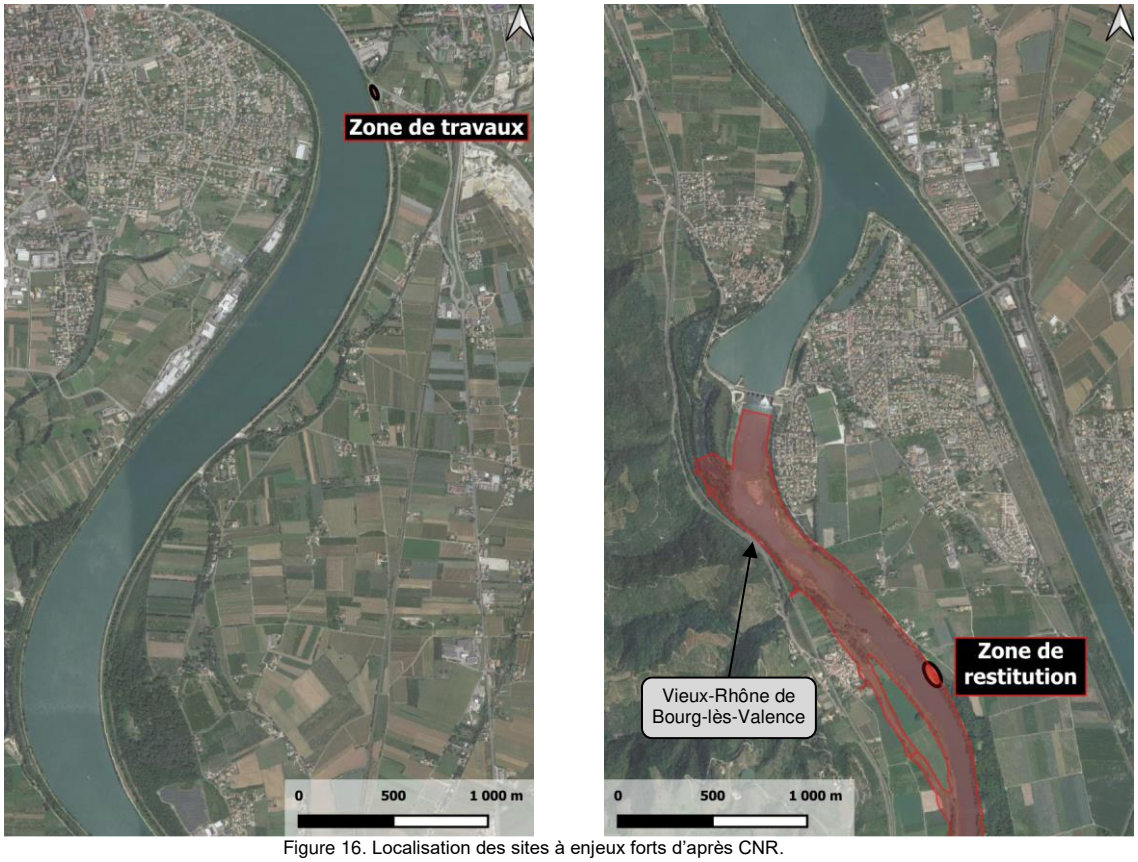

Figure 16. Localisation des sites à enjeux forts d'après CNR.

Zones à enjeux forts

L'inventaire des zones à enjeux écologiques forts, réalisé par CNR dans le cadre de l'arrêté inter-préfectoral n°2011077-0004 du 18 mars 2011 (article 4.9) et validé par l'administration en juin 2015, met en évidence la présence de la zone à enjeux forts « Vieux-Rhône de de Bourg-lès-Valence ».

Pour mémoire, dans les sites naturels inventoriés dans les zones à forts enjeux écologiques, les opérations de dragage doivent être strictement réalisées entre fin août et fin février pour éviter les perturbations physiques du milieu avant les principales phases de cycles biologiques des espèces faunistiques et floristiques.

Dans le cas de l'intervention, la zone d'intervention est située en dehors du site « Vieux-Rhône de Bourg-lès-Valence » mais la remise en suspension des travaux en rive gauche du Vieux-Rhône de Bourg-lès-Valence se trouve dans cette zone à enjeux forts et impose le respect des dates d'intervention entre fin août et fin février pour la restitution.

Zones humides

La cartographie, ci-dessous, recense les principales zones humides liées au Rhône.

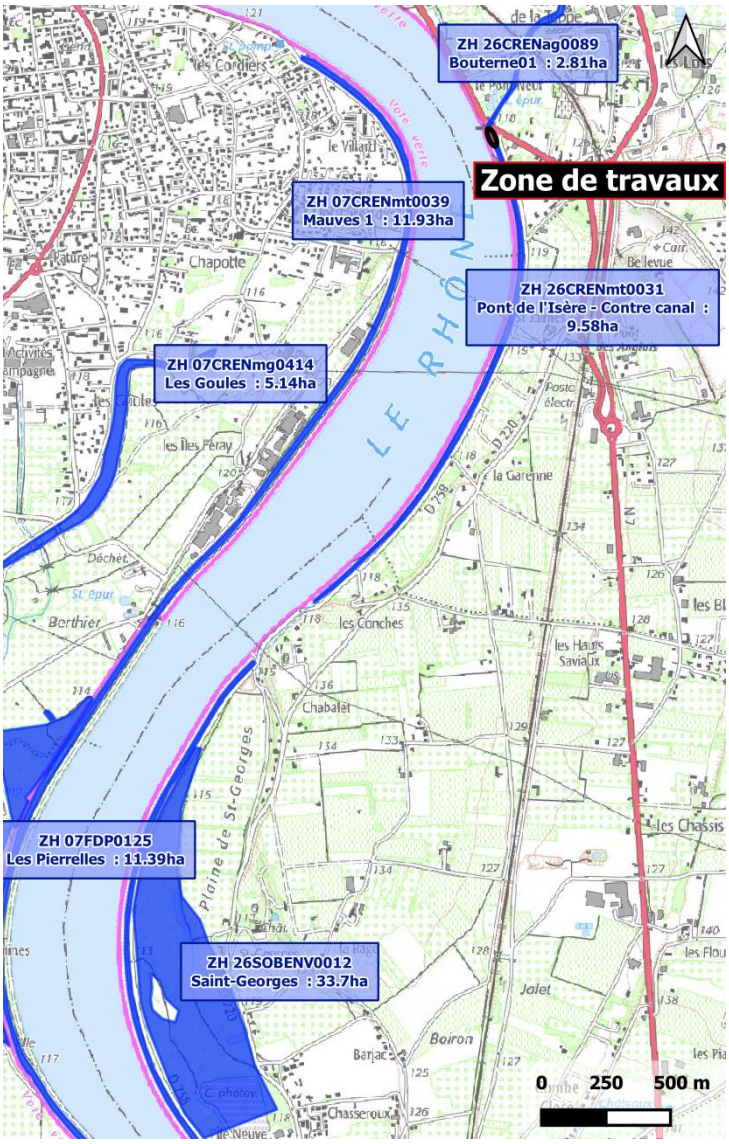

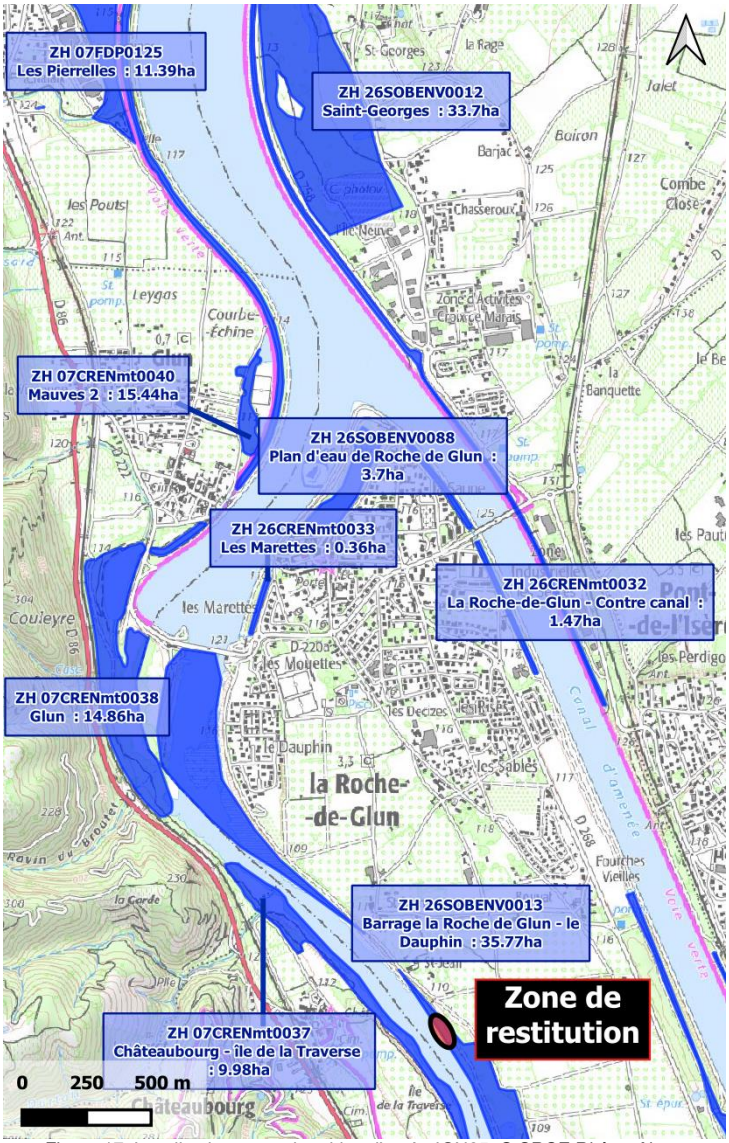

Figure 17. Localisation zones humides d'après IGN25. © SRCE Rhône-Alpes

La zone d'entretien se situe dans le contre-canal de la rive gauche de la retenue de Bourg-lès-Valence. Ce site fait partie de l'inventaire des zones humides du département de la Drôme sous le N°26CRENmt0031 et intitulée « Pont de l'Isère – Contre-canal ». L'enlèvement de matériaux dans le contre-canal approfondi temporairement le milieu mais ne modifie pas les surfaces et la fonctionnalité du site en tant que zone humide.

La zone de restitution se situe en rive gauche du Vieux-Rhône de Bourg-lès-Valence. Ce site fait partie de l'inventaire des zones humides du département de la Drôme sous le N°26SOBENV0013 et intitulée « Barrage La Roche de Glun – Le Dauphin ». La mise en place des sédiments sur un atterrissement afin que ceux-ci puissent être repris par les hautes-eaux du fleuve ne modifie la nature des surfaces et la fonctionnalité du site en tant que zone humide.

Les travaux qui consistent à déplacer des sédiments présents dans le contre-canal et les restituer au Rhône n'ont pas d'incidence sur ces zones humides répertoriées.

3-1-2 - Enjeux économiques

Pompage industriel ou agricole : **oui** ☒ **non** ☐

Nom du captage	Utilisation	Provenance	Volume capté en 2021 (m^3)	Distance au dragage
PRISE DANS LE RHONE LIEU-DIT LE PONT – UNION DES ASS FONCIERES RHONE BASSE ISERE	Agricole	Eau superficielle	2 021 609	En rive gauche du canal d'amenée de Bourg-lès-Valence, à 2 km en amont du site de restitution
PRISE D'EAU DANS LE RHONE AU LIEU-DIT LES COMBEAUX – SYND. INTERCOMMUNAL DU CANAL DE LA BOURNE	Agricole	Eau superficielle	180 511	En rive gauche du canal d'amenée de Bourg-lès-Valence, en aval de la confluence de l'Isère à 2 km en aval du site de restitution
PRISE D'EAU DANS LE RHÔNE – ROCHE DE GLUN	Agricole	Eau superficielle	165 330	En rive gauche du Vieux-Rhône, à environ 400 m en amont du site de restitution.

Tableau 9. Prélèvements dans le secteur des travaux

Patrimoine naturel : **oui** ☒ **non** ☐

Désignation : Patrimoine naturel Les Verts Prés
Maitre d'Ouvrage : Mairie de Tain l'Hermitage
Arrêté préfectoral DUP : AP n°12113 du 8 novembre 1989
Volumes prélevés 2021 : 519 172 m^3
Périmètre de protection éloigné : A plus de 7,0 km ☒ A proximité ☐ Dedans ☐

Désignation : Patrimoine naturel au Lieu-dit Les Iles
Maitre d'Ouvrage : Mairie de Mauves
Arrêté préfectoral DUP : AP n°2013023-0006 du 23 janvier 2013
Volumes prélevés 2021 : 62 422 m^3
Périmètre de protection éloigné : A plus de 4 km ☒ A proximité ☐ Dedans ☐

Désignation : Patrimoine naturel La Croix des Marais
Maitre d'Ouvrage : Eaux de la Veaune
Arrêté préfectoral DUP : AP n°26-2020-02-13-007 du 13 février 2020
Volumes prélevés 2021 : 474 821 m^3
Périmètre de protection éloigné : A plus de 2,5 km ☒ A proximité ☐ Dedans ☐

Désignation : Patrimoine naturel des Berges du Rhône
Maitre d'Ouvrage : Mairie de Glun
Arrêté préfectoral DUP : ND
Volumes prélevés 2021 : 36 269 m^3
Périmètre de protection éloigné : A plus de 4 km ☐ A proximité ☒ Dedans ☐

Désignation : Patrimoine naturel Puits de l'Eygas ou des Greyzard
Maitre d'Ouvrage : Abandonné
Arrêté préfectoral DUP : /
Volumes prélevés 2021 : Abandonné
Périmètre de protection éloigné : A plus de 3 km ☒ A proximité ☐ Dedans ☐

Désignation : Patrimoine naturel au Lieu-dit Combeaux Neuf
Maitre d'Ouvrage : Mairie de Bourg-lès-Valence
Arrêté préfectoral DUP : AP n°2062 du 22 mai 1997
Volumes prélevés 2021 : 1 542 560 m^3
Périmètre de protection éloigné : A plus de 2 km ☒ A proximité ☐ Dedans ☐

3-1-3 - Enjeux sociaux

Activité de loisirs : oui ☒ non ☐
(Pêche, activités nautiques, ...) A plus de… km ☐ A proximité ☒ Sur le site ☐

De façon générale, les berges du Rhône sont fréquentées pour diverses activités de loisirs (promenade, sport, pêche).

La piste cyclable « Via Rhôna », dans sa portion entre Tournon-sur-Rhône et La-Voulte-sur-Rhône, est localisée en rive droite de la retenue. La piste cyclable observée sur la digue le long du piège à graviers de la Bouterne est une piste communale qui peut servir de variante pour relier Tournon à Roche-de-Glun. La voirie et les pistes le long du Vieux-Rhône de Bourg-Lès-Valence ne sont pas mentionnées pour cet usage.

Baignade autorisée : oui ☐ non ☒

3-1-4 - Enjeux sureté des ouvrages hydrauliques

Ces enjeux concernent les ouvrages classés au titre du décret n° 2015-526 du 12 mai 2015 relatif aux règles applicables aux ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et aux règles de sureté des ouvrages hydrauliques.

Proximité d'un ouvrage classé : oui ☒ non ☐

Désignation : Digue rive gauche
Classe : A ☐ B ☒
Localisation : Dans l'emprise de dragage.

Désignation : Digue rive droite
Classe : A ☐ B ☒
Localisation : En dehors de l'emprise de dragage (rive opposée).

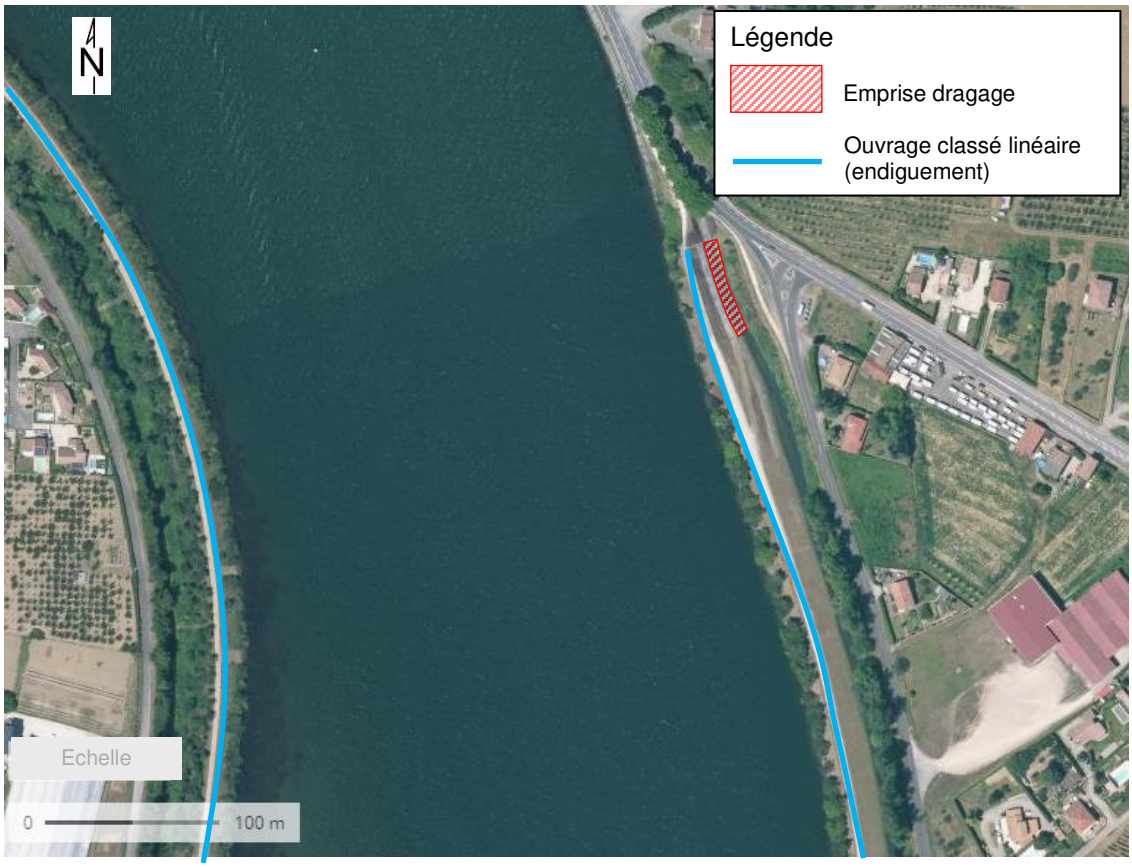

Figure 18. Ouvrages classés à proximité des travaux (© Géoportail 2023)

3-2 - Résumé calendaire des enjeux et contraintes liées à l'environnement, aux usages de l'eau, à la sécurité, aux dispositions réglementaires et aux dispositions techniques de CNR

Contraintes	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Zone à enjeux forts												

Période de dragage la moins impactante : La localisation du site de restitution des matériaux dans une zone à enjeux forts selon l'article 4.9 de l'arrêté inter-préfectoral n°2011077-0004 du 18 mars 2011, ne permet pas de réaliser la restitution entre les mois de mars et d'août. Dans ces conditions, et afin de réaliser rapidement l'entretien de la Bouterne, les matériaux seront dans un premier temps évacués vers un site de stockage temporaire en aval rive droite du barrage Isère. La restitution se fera dans un second temps, en septembre, afin de respecter cette contrainte calendaire.

4 - Incidences du dragage et mesures de suppression ou d'atténuation des impacts si nécessaire

Incidences sur la sureté des ouvrages hydrauliques

Type d'opération concernée par la FID : Curage contre-canal

L'analyse des risques sureté de cette opération est analysée via le tableau des dispositions prises par CNR pour répondre au risque sureté des travaux de dragage à proximité d'ouvrages classés, joint au courrier du 17/01/2024. L'analyse des risques sur ce type d'opération a montré qu'il n'y a pas de risque résiduel.

Incidences socio-économiques

La piste cyclable sur le haut de la digue constitue la zone de chargement des camions et sera utilisée par ces derniers pour évacuer les matériaux du piège à graviers au site de restitution. La fermeture temporaire de cet équipement touristique sera donc nécessaire. Cependant, si les travaux ne permettent plus aux cyclistes de pratiquer leur sport en site propre, le passage par la RD 758 qui longe le contre-canal sur sa rive gauche permet de retrouver la piste cyclable plus en aval. L'incidence des travaux sur l'équipement reste modérée et surtout temporaire (durée des travaux de quelques jours et hors week-end et jours fériés).

Pour les activités de promenade et de pêche qui pourraient s'observer, comme pour les cyclistes, l'incidence sera temporaire et limitée à la portion de digues utilisée par les camions.

Un captage agricole est localisé à proximité de la zone de restitution, situé en amont les travaux n'auront aucun impact sur celui-ci.

Concernant les patrimoines naturels, la restitution est réalisée en aval hydraulique du site des berges du Rhône et toutes les précautions seront prises lors des chantiers pour les interventions à proximité des périmètres de protection.

L'installation de chantier se limite à une amenée et un repli du matériel terrestre nécessaire à la réalisation de l'entretien du piège à graviers de la Bouterne et la restitution en rive gauche du Vieux-Rhône. Ce matériel terrestre est amené à pied d'œuvre à l'aide des voiries existantes (pistes d'exploitation, pistes sur digues et voiries communales).

Incidences environnementales

Les milieux naturels concernés par les interventions sont localisés au niveau du contre-canal en rive gauche du Rhône. Ces travaux limités en surface concernent des matériaux grossiers et n'ont que peu d'incidence sur les conditions de milieu. Les remises en suspension seront limitées au niveau de la zone d'entretien puisqu'il s'agit de matériaux grossiers.

Au niveau de la zone de restitution, le dépôt des matériaux sur un banc de galets et graviers, en rive gauche du Vieux-Rhône de Bourg-Lès-Valence, afin qu'ils soient repris par les hautes eaux du fleuve n'ont pas d'incidence sur les milieux aquatiques et concernent des milieux terrestres régulièrement remaniés sans enjeux notables.

L'évaluation d'incidence sur les sites Natura 2000 a permis de préciser que les travaux n'ont pas d'incidence notable sur les milieux et les espèces d'intérêt communautaire.

L'analyse des enjeux sur les espèces protégées a permis de confirmer l'absence d'incidence sur les espèces protégées telle que le castor et la loutre.

L'analyse des enjeux piscicoles a permis de mettre en évidence, que dans les conditions d'exécution des travaux, le projet avait une incidence négligeable sur les principales espèces d'intérêt au niveau du site d'étude (alose feinte, anguille, apron du Rhône, barbeau méridional, blageon, blennie fluviatile, bouvière, brochet, chabot, lamproie marine, lamproie de Planer, truite fario, toxostome et vandoise).

Dans ces conditions, l'incidence environnementale de l'opération est faible et limitée à la suppression d'un habitat benthique peu spécifique (matériaux principalement graveleux dans un milieu d'eau peu courant) et d'une remise en suspension de sédiments pouvant entrainer une gêne temporaire de certaines espèces de poissons en aval de la zone d'entretien. L'incidence reste très faible car les poissons ont la capacité de se déplacer et disposent de l'ensemble du contre-canal pour réaliser leur cycle biologique à proximité.

- **Les opérations de dragage d'entretien du piège à graviers de la Bouterne et de restitution des sédiments dans le vieux-Rhône de Bourg-lès-Valence, dans les conditions de réalisation données par cette fiche d'incidence, n'ont pas d'incidences notables sur le milieu aquatique et les usages de l'eau.**

5 - Surveillance du dragage

La consigne de suivi réalisée habituellement pour les dragages n'est pas adaptée à ce chantier d'entretien. Sur le site d'entretien, une vérification visuelle des conditions de remises en suspension et de décantation sera réalisée. Par ailleurs, un procédé pour favoriser la décantation rapide des particules sera mis en œuvre.

Sur le site de restitution, la mise en place des matériaux sur des milieux terrestres ne justifie pas la réalisation d'un suivi des eaux.

Cependant, pour le site d'entretien sur le contre-canal, comme tous les chantiers d'entretien sur le Rhône, et conformément au protocole d'exécution des mesures de l'oxygène dissous et de la température de l'eau (CNR DPFI-PF 12-0157a – Avril 2012), un suivi de ces paramètres sera réalisé à l'aval des travaux – (cf. point bleu sur la figure 5).